LA HODDE - CORRESPONDANCE DES TERRORISTES DE 93 1851







CORRESPONDANCE

DES

TERRORISTES DE 93.

CORRESPONDANCE

DES

TERRORISTES

DE 93

PRÉCÉDÉE DE QUELQUES MOTS

SUR

LA SITUATION ACTUELLE

PAR

LUCIEN DE LA HODDE.

PARIS,

JULIEN, LANIER ET Cᵉ, ÉDITEURS,

RUE DE BUSSY, 4.

IMPRIMEURS-LIBRAIRES AU MANS.

1851.

AVANT-PROPOS.

Au moment où la Révolution va tenter son grand assaut contre la société, et où nos déchirements donnent aux hommes de désordre une confiance qui n'est peut-être que trop justifiée, je crois devoir mettre sous les yeux du public un travail instructif sur les inventeurs de la belle devise : Liberté, Égalité, Fraternité *ou la mort!* Sur cette pléiade livide qui luit si terriblement dans l'histoire contemporaine, et qui a donné le jour aux auteurs de la doctrine démocratique et sociale. J'avertis les journaux rouges qui ouvrent déjà la bouche pour crier à la diffamation, à la calomnie et à l'œuvre de police, qu'ils vont perdre leurs peines. Mon travail n'est que la réimpression de pièces écrites de la propre main des terroristes, pièces qui éclairent l'âme de ces grands citoyens d'une clarté inexorable. Je vais réimprimer simplement les correspondances saisies au 9 thermidor chez Robespierre et ses complices. Selon moi, jamais acte d'accusation plus accablant ne sera fait contre les démons de 93. En entendant parfois glorifier l'époque de sang, même en pleine

chambre, je me demande toujours si le rapport de Courtois n'existe plus dans aucune mémoire, ni dans aucune bibliothèque, que personne ne l'ouvre et n'en fait éclater quelque foudroyante réponse. Là, en effet, se trouve toute la vérité sur la terreur. Il ne faut pas cinq minutes de cette lecture pour voir tomber, et tenir à jamais pour un monument d'effronterie sans pareille le panégyrique d'hommes qui ont pris soin de se peindre eux-mêmes sous des couleurs que n'auraient pas trouvées leurs plus mortels ennemis.

On va voir que rien n'est vrai dans le beau côté qu'on attribue à ces hommes, dans leur prétendu rôle de sauveurs sombres, de stoïques instruments de la Providence. Ils n'ont rien sauvé, ils n'ont que détruit; s'ils ont saigné la France aux quatre veines, n'ayez pas la sottise de croire que c'était pour la régénérer : c'était pour se bâtir ou se conserver un pouvoir exécrable. Il n'y a pas eu, dans une époque où la crainte de la mort n'existait plus, de lâches comme ces tueurs qui affectaient l'impassibilité; il n'y a jamais eu rien de si vil que le cœur de cette tourbe qui prétendait dicter de nouvelles lois à l'honneur français; il n'y a pas eu de coquins immondes et de voleurs éhontés comme ces Caton qui allaient déclamant à tout propos « que la vertu et la probité étaient à l'ordre du jour. » On trouvera, dans telle des pièces que je réimprime, des choses qui font porter la main au front pour s'assurer qu'on n'est pas sous la griffe d'un cauchemar. Toutes témoignent d'une bêtise infâme, d'une férocité sauvage ou d'une sorte d'ambition fétide inconnue jusqu'alors.

Au milieu d'un verbiage qui fait pitié, le hideux surgit à chaque instant et donne le frisson. On cherche à retrouver dans ce fratras quelque chose de l'ancien caractère national, quelques traits de grandeur et de générosité, rien ! Le sang et la boue apparaissent partout! Par-ci, par-là, la conscience arrache un cri timide, étouffé aussitôt par un hurlement du monstre révolutionnaire. Le renversement absolu des règles divines et des lois morales s'est opéré ; les choses vont jusqu'à ce point qu'il faut dénoncer son meilleur ami pour paraître bon citoyen, étouffer toute pitié pour avoir le droit de parler d'humanité, et dire du bien de la guillotine sous peine d'être guillotiné.

En lisant ces documents, tenus jusqu'ici dans l'oubli ou ignorés, plus d'une voix honnête demandera, je le crois, qu'au lieu de mettre simplement en livre, on développe en larges affiches et placards, sur chaque pan de mur, ces jugements sans appel portés contre eux-mêmes par les plus grands criminels de l'histoire.

Le conventionnel Courtois, chargé du dépouillement des pièces en question, a rédigé à ce sujet un rapport que je ne crois pas devoir reproduire ; pour la forme, c'est un échantillon beaucoup trop réussi de cette rhétorique fatigante que la fureur de l'antique avait mise à la mode ; pour le fond, c'est plutôt une diatribe jalouse contre le comité du salut public qu'un rappel bien sérieux aux principes d'humanité et de raison. Excellent

peut-être pour l'époque où il parut, ce rapport est loin d'être suffisant aujourd'hui; il ne répond pas à beaucoup près aux impressions qu'inspirent les pièces analysées, lesquelles, au reste, parlent assez haut d'elles-mêmes pour pouvoir se passer de commentaires.

Ne voulant pas recommencer le travail de Courtois, je vais faire précéder les lettres d'un simple aperçu de la situation actuelle; cette esquisse aidera, je l'espère, à l'enseignement que doit porter l'ouvrage; elle montrera que l'époque maudite, déjà réflétée dans quelques faits contemporains, reste, à n'en pas douter, l'idéal des républicains qui pensent le mieux représenter leur parti.

Quand je vois les chefs officiels de la démagogie prendre des airs d'indignation et se signer au mot d'échafaud, je ne puis m'empêcher de hausser les épaules; non pas, mon Dieu, que je suspecte tout-à-fait leur bonne foi; la plupart ne sont rien moins que des sauvages, et comprennent certainement qu'il y a mieux à faire pour convaincre les gens que de les guillotiner; mais sait-on bien ce que deviendront ces grands hommes au milieu de la genèse rouge? Est-il quelqu'un pour s'imaginer aujourd'hui que les Lamartine, essayant d'abattre le drapeau rouge après une révolution socialiste, ne seront pas lapidés sur l'heure? Est-il un bonhomme assez naïf pour croire que, le lendemain d'un nouveau 24 février, il n'y aura pas des guirlandes de cadavres aux lanternes? Oui, les beaux parleurs, je le présume du moins, essaieront d'arrêter le tigre démuselé; car ils comprendront qu'il va perdre leur cause dès le premier jour, mais on verra

comment ils seront écoutés. Les chefs de bandes qui auront dirigé le combat et remporté la victoire, demanderont du sang, du pillage, et ils en auront, car leur pouvoir sera absolu.

Je vois, à ces mots, l'état-major socialiste se hérisser. Oh! calmez-vous, illustres patriotes, vous n'en serez pas de ces chefs. Citoyen Lagrange, la badauderie en blouse peut s'amuser encore à vous faire des ovations burlesques, à l'anniversaire du 24 février, mais les *purs* du faubourg ont porté leur jugement sur vous: vous n'êtes décidément qu'un triste sire, bon pour pleurnicher et rabacher des sottises sentimentales; n'allez pas vous aviser, un jour de révolution, de prêcher les héros à bras nus, car ils pourraient bien casser votre grand geste d'un coup de crosse de fusil. Vous ne serez pas non plus de ces capitaines de rues dépavées, maître Michel, l'avocat; vos quarante mille livres de rentes , et votre vieille habileté de palais ne vous permettront pas de vous fourrer, comme le ferait un gueux ou un sot, au milieu d'affaires malsaines qui peuvent, à la rigueur, vous envoyer faire de l'éloquence à Nouka-Hiva. Ni vous, citoyens Baune et Joly, qui aurez trop bien déjeuné le matin et qui irez vous coucher pendant qu'on se battra, comme vous l'avez déjà fait plusieurs fois. Ni vous, monsieur Crémieux, croque-mort de la Monarchie et véritable géniteur de la République, si l'on s'en rapporte à la ressemblance; vous laisserez les dogues des faubourgs éventrer la société sans avoir assez de cœur pour les suivre ou les retenir. Ni vous, fier colonel Charras, généralissime du *National*,

parce que le bataillon de bourgeois sans cervelles sur lequel vous comptez, sera noyé à l'instant dans des flots de canailles qui lui donneront l'épouvante ou le dégoût. Ni vous, pauvre M. de Girardin, qui vous donnez tant de peine pour monter votre commandite républicaine. Si votre araignée vous poussait jamais à aborder la tribune avec votre pistolet de poche révolutionnaire, comme vous nous en avez menacés, il se trouverait probablement quelque tourlourou brutal pour vous répondre avec un argument d'un calibre un peu plus fort. Ni même vous qui allez causer discrètement aux barrières avec les frères, citoyens Greppo, Chollat, Valentin, Miot, Bruys, etc., vous n'êtes pas hommes, malgré vos mentons à tous crins, à sauter les premiers sur un fusil ; vous dites qu'il faut que le peuple commence d'abord, parce que, selon vous, il connaît son heure mieux que personne, et parce que, selon moi, cela dégage votre responsabilité et éloigne le moment d'une lutte que vous considérez au point de vue de la perte des 25 francs.

Conformément à vos désirs, la populace, non pas le peuple, *descendra* quelque beau jour, sans avertir personne ; et, comme vous n'avez pas la grande confiance que vous affichez, votre rôle dans l'action aura quelque chose de douteux qui vous fera regarder de travers par les patriotes qui auront mangé de la poudre. Je ne parle pas de vous, qui êtes des hommes de responsabilité, généraux Cavaignac et Lamoricière ; s'il fallait croire que votre épée pourra jamais se mettre au service de la *voyouterie* parisienne que vous avez si rudement menée

en 1848, ce serait une pitié pour vous, car la victoire vous pèserait plus que la défaite, et une profonde honte pour tout ce qui a du patriotisme en France.

D'ailleurs, que vous soyez ou non de l'affaire, vous tous que je viens de nommer, que bien d'autres, qui s'exténuent à mériter leur brevet d'amis du peuple, y soient également, cela n'empêchera pas que les vrais maîtres, après l'affaire, ne soient tout autres que ceux qui sont désignés ou se désignent eux-mêmes d'avance. Le public ne sait peut-être pas que M. Philippe, le taillandier du faubourg Saint-Antoine, a sa nomination de préfet de police en poche. M. Philippe, quoique capable de faire pendant à M. Caussidière, fera bien de veiller aux concurrents, surtout à M. Miot, le montagnard, qui s'exerce au métier depuis quelque temps, et à M. Ducoux, l'ami de la Constitution, qui regrette fort la place depuis qu'il l'a occupée. Ils sont nombreux, les aspirants à cette place appétissante; chacun veut avoir l'honneur de saisir le premier le fameux *livre rouge* qui lui livrera le nom des traîtres, et puis d'être investi de la douce fonction d'empoigner les *aristos*. La médisance prétend que la manipulation des infâmes fonds secrets ne laisse pas aussi que de séduire un peu les patriotes. Au reste, il est une foule d'autres emplois qui ne resteront pas vacants faute de dévouements pour les remplir; l'on sait notamment que la modestie de M. Boichot ne s'effraiera pas du ministère de la guerre qui lui est destiné.

Riez, excellentes gens du parti de l'ordre, hochez la tête, gros bonnets du *National* ou de la *République;*

dites-vous bien que cela est une folie impossible. Je ris aussi, moi, de votre sotte placidité. Je vous dis que, non seulement cela est possible, mais que c'est inévitable ; je vous dis que, la rouge arrivant, vous reverrez des généraux comme Rossignol, qui ne savait pas lire ; des commissaires extraordinaires comme Collot d'Herbois, le comédien, qui répondait par la guillotine aux sifflets de son ancien parterre ; des forcénés comme Lebas, donnant pour mot d'ordre : *pillage et horreur;* et des gredins stupides comme Gatteau, qui portait une guillotine gravée sur son cachet. Je vous dis que vos maîtres et les nôtres seront des scélérats sortis de bouges où jamais honnête homme n'a mis le pied, des brutes à la lèvre noire de vin et de poudre, qui se rueront sur vos femmes, vos biens et vos choses les plus chères, avec la fureur d'une bête affamée et en rut. Vous ne savez pas cela ; je le conçois ; aussitôt qu'il se fait un peu de calme à la surface, vous croyez n'avoir plus qu'à dormir au soleil et qu'à vous laisser aller à la vie. Il faudrait pouvoir vous montrer, pendant que les Champs-Elysées déroulent leur ruban d'équipages dorés et de femmes éblouissantes, le *voyou* immonde qui passe en traînant la jambe le long du ruisseau, et marque d'avance la belle duchesse dont la sociale fera son butin. Il faudrait, quand quelques uns de ces maudits s'égarent dans les quartiers riches, entendre les arrêts de destruction qu'ils portent d'avance contre les chefs-d'œuvre d'architecture, d'industrie ou d'art ; il faudrait pouvoir les saisir sur le fait dans leurs bouges des faubourgs et des bar-

rières, quand leur âme se met à nu entre deux hoquets vineux.

Il est tel de ces repaires de la populace qui ferait paraître fades les tableaux les plus vitrioliques des *Mystères de Paris*. Ce ne sont plus là des cabarets étriqués où une demi-douzaine d'escarpes viennent s'envelopper dans l'ombre ; ce sont d'immenses hangars, ruisselants de lumière, où tout un peuple est entassé, grouillant, blasphémant et tenant toujours les lèvres tendues vers l'affreuse liqueur des barrières qui coule à flots de cinq à six comptoirs. Dans ces lieux, on ne parle pas, on bave des paroles ; on ne regarde pas, on tâtonne de l'œil, on essaie de faire mouvoir une paupière aplatie par l'alcool. Quant au raisonnement qui sort de toutes ces cervelles racornies, je laisse à deviner ce qu'il doit être. Savez-vous ce que la passion bestiale et l'ignorance crapuleuse peuvent inventer d'assez abominable pour le mettre à la hauteur de pareils êtres ? épluchez ce public ; il vous tombera sous la main des gens qui ont été à Toulon ou qui en prennent le chemin, des banquiers de tripots en plein air, des rôdeurs qui gîtent dans les carrières, des chiffonniers, des équarisseurs, des égoûtiers, tout ce qu'il y a d'immonde au physique et au moral. On dira qu'il a toujours existé de ces refuges du crime et de la crapule ; oui, mais là où rabattaient autrefois de simples malfaiteurs et des vauriens ordinaires, vous trouverez aujourd'hui des malfaiteurs et des vauriens socialistes. Et c'est chose fort simple, je vous assure, que le socialisme de ces citoyens : c'est l'*aristo* égorgé et Paris au

pillage ! Qu'au milieu de ces centres tombe un cri de révolte, vous verrez comme tout ce monde galvanisé s'en ira, d'un air de joie stupide et farouche, décrocher dans quelque coin le fusil rouillé qui doit livrer à chacun sa part d'ennemis et de butin.

Les repaires de cette espèce se comptent par douzaines dans les faubourgs et barrières ; mais ce n'est qu'un noyau autour duquel se groupe une infinité de petits taudis, marchands de vin, liquoristes, traiteurs, qui ont tous leur troupe d'invasion et leur proie désignée d'avance. La société est comme une gigantesque épave que le flot des révolutions pousse au rivage, et que des milliers de pillards attendent sur la côte avec une frénétique avidité.

Moins hideux en apparence, les mille petits pelotons qui campent dans les cabarets dont je viens de parler, ont une soif de pillage aussi atroce, et se distinguent par une logique patibulaire et des plans de dévastation raisonnée. C'est là qu'on trouve les successeurs de ces fameux dialecticiens qui, avant février, consacrant le principe de la souveraineté du but, décidèrent de se faire une caisse révolutionnaire par le vol. Chaque conciliabule possède trois ou quatre orateurs qui sont des instituteurs révoqués, des ouvriers savants, ou des membres quelconques de la terrible famille des ambitieux de bas étage, des débauchés et des fainéants. A chaque séance, le même ordre du jour se reproduit. La parole est d'abord à ces pauvres hères aux longs cheveux crasseux, qui se griment en messies, et se flattent modestement

d'avoir découvert le dernier mot de l'humanité; presque tous ont en poche une petite constitution, très méthodiquement découpée en chapitres, sections etc., et ornée de commentaires à l'avenant. Les sanguins méprisent assez ces rabacheurs; mais le troupeau socialiste se plaît beaucoup à voir des gens de son espèce, les mains noires, embourgeronnés comme lui, parler comme à la chambre et annoncer que l'ordre du jour appelle la discussion de tel article de la future constitution. Il arrive plus d'une fois que l'orateur et son auditoire sont de même force, et que la bêtise convaincue avec laquelle l'un parle et les autres écoutent, atteint les dernières limites du grotesque lamentable; mais, peu importe! les mots de fraternité, de solidarité, d'humanité font leurs cliquetis dans ce fratras, et cela suffit. On supporte donc les apôtres, tout en reconnaissant sans trop de gêne qu'ils radotent; on les considère comme ces niais de théâtres en plein air, qui sont chargés des bagatelles de la porte. Les sanguins sont les vrais patriotes; les autres se mêlent de parler à la raison, pauvres gens! eux parlent tout crûment à la passion, au ventre. Des codes! des constitutions! la belle affaire! s'il faut se soumettre encore aux lois et ne pas abolir la police correctionnelle et la cour d'assises, à quoi bon la souveraineté du peuple, qui est le droit pour chacun de faire absolument tout ce qui lui passe par la tête, sans avoir aucun compte à rendre? La propriété, c'est le vol, a dit Proudhon; faisons rendre gorge aux voleurs, dépouillons ceux qui possèdent; et, s'ils résistent, dressons l'instrument de nos pères, le

rasoir national ! Quant à un système de gouvernement quelconque, c'est un préjugé; toute règle est une tyrannie qui gêne la belle allure de l'homme libre ; donc, aucune autorité ! foin des tyrans de toute espèce !

Cette belle invention de l'an-archie, produite également par Proudhon, et, depuis, tambourinée et cornée par les oracles du parti, n'a pas manqué son effet sur le public révolutionnaire; il s'est jeté sur cet appât grossier comme les mendiants se jettent sur les gros sous.

La diète de Londres trouve la chose fort à son goût. Pas de gouvernement, cela veut dire : pas de gouvernement régulier; en d'autres termes : dictature! et, comme il faut renouer la chaîne de la tradition, qui compte parmi ses plus beaux anneaux le comité de salut public, Dieu sait s'il y a des vœux là-bas pour le triomphe de ce doux régime, et si MM. Delescluze et compagnie sont flattés de la perspective de s'asseoir, la pipe au bec, autour de la table du fameux comité, ressuscité sous l'invocation de saint Robespierre ! Quand à la plèbe, son instinct de révolte contre tout frein social lui fait naturellement trouver admirable un état de choses où la liberté illimitée, lisez la licence, sera placée au premier rang des règles d'Etat.

Qu'on le sache bien, à l'heure qu'il est, les habiles ont trouvé la fameuse formule, tant cherchée, qui doit frapper chaque esprit, le mot de ralliement sympathique, qui réunira à l'heure du signal les phalanges de l'armée révolutionnaire.

Et, à propos d'armée révolutionnaire, je dirai ici que,

pour les observateurs de la vie démagogique, il n'y a plus aujourd'hui de Cabétistes, de Blanquistes, de Raspaillistes, de Fouriéristes, de Rollinistes, de Proudhonnistes, ni rien de pareil ; il y a beaucoup de monarchistes et quelques milliers de républicains; le reste bien épluché, fouillé et tordu ne rendra pas deux bribes de convictions; il ne donnera que des appétits, des passions et d'épouvantables effets d'ignorance. Ce sont des gens qui veulent prendre le plaisir des autres, parce qu'ils disent que leur tour est venu de jouir; qui veulent s'emparer du pouvoir, parce qu'ils prétendent que le gouvernement doit être occupé alternativement par tout le monde et que leur tour de passer hommes d'Etat est arrivé. A tout prendre, si l'on veut qualifier ces bandes, on les appellera le parti de la flibusterie politique et sociale. Au reste, une certaine bonne foi règne dans ce monde; beaucoup de pauvres diables fort gloutons se figurent que leur droit d'aubaine sur la société n'est pas douteux. Quant à leurs chefs, je les ai vus de près, et j'affirme nettement qu'ils ne croient à rien, si ce n'est à leur intérêt. La plupart veulent se créer une fortune jusqu'alors absente; d'autres cherchent à rebâtir une fortune écroulée. Ceux qui n'ont pas besoin d'argent, ont soif de pouvoir et de satisfactions d'amour-propre. Leur patriotisme rétentissant n'est qu'une fausse monnaie qu'ils font sonner, à l'instar des escros, pour attirer la confiance et l'exploiter. Ceux dont la position est établie veulent la maintenir; pour les autres, il s'agit de la faire. Et il se trouve que tous, en quête d'un lien solide pour s'attacher la clientèle populaire, l'ont trouvé

dans cette formule fascinatrice : pas de frein, pas de maîtres, pas de gouvernement. Comme progrès, cela nous ramène à l'époque où nos pères vivaient de glands dans les forêts; mais la logique socialiste est de cette force. Les malheureux ouvriers que la République fait mourir de faim depuis quatre ans, ne s'exténuent-ils pas à crier que cette forme de gouvernement est la seule qui rende les gens heureux.

Malheureusement pour les docteurs de l'an-archie, cette doctrine dont ils ne voulaient faire qu'un moyen à leur usage, est acceptée très sérieusement comme but par leurs disciples, de sorte que le profit qu'ils s'en promettaient est fortement aventuré. La populace, prenant la formule à la lettre, refuse nettement de reconnaître aucun chef, ni pour le présent, ni pour l'avenir. La république sociale sera un carnaval où les petits prendront des ébats gigantesques, piétinant toutes les hautes positions, se grisant de vin et de sang, et couronnant la fête par une bacchanale furieuse autour d'un million d'*aristos* égorgés et de la civilisation française réduite en poudre ! Gens de plume et d'intrigues, vous avez trouvé la théorie, voilà comment vos gens entendent la pratique !

Aussi, dans cette multitude de repaires où l'armée révolutionnaire parque ses détachements, la véritable influence, je le répète, est-elle aux hommes d'exécution. Il fallait un programme, en deux mots, parfaitement saisissable à l'esprit et frappant droit à la partie la plus sensible des masses; on possède ce programme; toute dis-

cussion, dès lors, devient inutile, si non dangereuse. En effet, il n'y a que divisions à attendre de ces controverses entre savants en blouses qui ont pour le moins autant d'entêtement, d'amour-propre et de jalousie que des savants réels. Si l'on s'assemble, ce n'est plus pour jouer avec la marotte humanitaire, solidaire et fraternelle, c'est tout uniment pour arrêter les moyens de mettre la main sur la société, de se défaire des ennemis et de s'assurer les dépouilles des vaincus.

Au *National*, à la *République* et à tous les roués et niais qui se récrient de nouveau, je réponds : vous ne savez pas ces choses-là, ou, si vous les savez, vous ne les avouerez pas; ainsi, que peut me faire votre indignation de commande !

Le coude appuyé sur la table de sapin maculé, l'œil avidement fixe, la lèvre mauvaise, quinze à vingt flibustiers démocratiques et sociaux écoutent un des apôtres du parti. Cet apôtre, c'est quelquefois un grand garçon, rouge de trogne, aux yeux gonflés, frémissant de nervure et trahissant un tempéramment vorace et furieux; plus souvent, c'est un de ces êtres maigres, jaunes, dont un homme d'Etat disait : « C'est ceux-là que je crains. » gens à la bouche serrée comme un étau, et dont le regard a le feu concentré des vautours. Les paroles oiseuses ont été dites, et l'on en est à ces questions que l'on traite à voix basse et en se regardaut entre les yeux. — Tout le monde est-il prêt? chacun a-t-il sa recette de poudre, fulmi-coton, poudre blanche ou autre, de manière à être approvisionné dans la première heure du

combat? si l'on n'a pas d'armes, sait-on comment s'en fournir? chez quel armurier, garde national, ou *aristo* on en pourra prendre? a-t-on des lieux de rassemblement, et sait-on où commencer les barricades? — Tout cela n'est que l'ABC du métier, le pont-aux-ânes des conspirateurs. Mais voici que l'on entre dans le vif du sujet. L'insurgé ne se sent pas en égalité de chances avec le soldat; celui-ci possède l'habitude journalière du fusil, des cartouches fraîches et une discipline qui peut se comparer à un mur contre lequel il s'appuie et qui le tient cloué à son poste ; il faut compenser ce désavantage par des moyens extraordinaires de combat. Le premier de ces moyens consiste en machines et engins de destruction : bombes fulminantes bourrées de mitrailles, bouteilles remplies de poison corrosif, chardons pour écloper les chevaux, mines pour faire sauter les maisons. L'imagination lancée dans cette voie ne tarde pas à se livrer aux inventions les plus sauvages. Si l'on sciait les charpentes des maisons pour faire glisser les toits dans la rue et étouffer sous leur masse des bataillons entiers! Si l'on s'emparait des femmes et des enfants des réactionnaires, et si on les plaçait sur les barricades pour empêcher les troupes de tirer! Si l'on débutait par l'incendie de l'Elysée et des ministères ! Et là dessus un citoyen de s'écrier : Pourquoi le feu ne serait-il pas mis dans chaque quartier? Le feu ! Mais sans doute : il faut brûler la moitié de Paris, sonner le tocsin a volée, délivrer les voleurs et assassins, démolir les chemins de fer et télégraphes, couper les tuyaux de gaz, se porter chez

les principaux fonctionnaires qui seront fusillés; s'emparer du livre rouge — le fameux livre rouge! — de la préfecture de police, brûler les dossiers, et pendre tout ce qui sera pris vivant dans l'hôtel! La victoire gagnée, nommer, non pas dans les bureaux de journaux, mais sur la place, à l'élection et par les combattants seuls, un comité de salut public, qui décrètera sans désemparer les mesures suivantes: Défense de sortir du territoire; création d'un tribunal révolutionnaire pour juger les dignitaires des différentes tyrannies, les *bancocrates*, malthusiens et aristocrates de toute espèce; rétablissement de la guillotine *jusqu'à la paix,* comme disait la Convention; contributions provisoires de quelques milliards sur les propriétaires, en attendant l'abolition complète de la propriété; expropriation générale de l'industrie et du commerce; les ouvriers s'empareront des usines, magasins et fonds de négoces, qu'ils gèreront sur le mode de l'association fraternelle; destruction du grand livre de la dette publique; fermeture des églises; balayage des brimborions du Louvre et des autres monuments *improductifs;* armement de tous les citoyens sauf les *aristos;* et, comme bouquet, déclaration de guerre à tous les princes de l'Europe! cela fait, on reprendra haleine et on avisera pour le reste. Mais il est entendu que le *gouvernement direct* sera installé sur l'heure. La populace aura toute liberté et tout droit. Les huit codes seront abolis. Il n'y aura de lois que contre les aristos. Ces lois, le peuple réuni sur la place publique, les discutera et les votera par acclamation.

Tel est le specimen d'une séance révolutionnaire pure. Ce n'est pas là un tableau de fantaisie. Paris, chaque soir, compte dans ses ténèbres plusieurs douzaines de conciliabules pareils. Les uns sont formés de groupes isolés, les autres sont des pelotons rattachés aux sociétés secrètes.

Et, maintenant, admettons la Capitale en éruption, et tous ces repaires vides de leurs bêtes féroces lâchées sur le pavé, veut-on me dire qui aura la puissance de les arrêter? Ce ne sera probablement pas M. Bareste de *la République* que les patriotes chevronnés traitent impertinemment de *Polichinelle*. Ce ne sera pas le peloton de républicains à cravaches du *National;* quoi que ces habiles aient pu faire pour se dépétrer de la responsabilité de Juin 1848; quoiqu'ils aient mis le général Cavaignac en fourrière au *Siècle,* espérant ainsi fléchir la rancune socialiste : ils sont et restent les mitrailleurs du peuple! et le peuple leur garde une dent furieusement jaune. Ce n'est certainement pas non plus la troupe de jeunes équilibristes de l'*Evènement;* on permet à cette illustre famille d'executer des exercices amusants sur le tréteau démagogique; mais, en temps de coups de fusils, les parades ne sont plus de mise, et les pasquins ont ordre de rentrer derrière le rideau. Pour ce qui est du *Siècle,* s'il déteste la réaction qui a mis ses grands hommes au rebut, il a grand'peur de la *Sociale,* et il évitera sans doute de se mêler d'affaires où son rôle pourrait bien cesser d'être ridicule pour devenir tragique. Qui donc, encore une fois, viendra dire à cette ménagerie échappée: tout beau!

et, le fouet en main, l'œil foudroyant, la tiendra rampante et vaincue à ses pieds? Les représentants montagnards, peut-être? J'ai parlé plus haut de ces héros postiches ; j'ajouterai ici un seul mot : on se figure qu'ils sont les dominateurs de la plèbe révolutionnaire; ils n'en sont le plus souvent que les esclaves. Tel groupe de barricadeurs obscurs, de libellistes clandestins les fait trembler et leur impose ses plus odieux caprices. Au jour de la lutte suprême, on leur fera place dans l'état-major, à la condition de rouler comme les autres dans le torrent qui couvrira Paris; s'il se roidissent et regardent en arrière, malheur à eux!...

La troupe de chefs improvisés sortis des antres de Paris sera grossie, aux premières heures, d'un renfort terrible : trois cents commandants de barricades sont à Londres, en Suisse et à toutes les frontières, guettant un signal promis, et se tenant prêts à bondir au milieu de Paris, soulevé. Voilà des gens qui seront écoutés et qui traîneront les foules sur leurs pas; car ils prendront le fusil; ils montreront leur tête sur les barricades et ils n'auront pas peur de dire que c'est l'heure où la société va s'engloutir dans le néant!

Je ne fais pas du *Spectre rouge.* Cherchez la pensée révolutionnaire où elle est, c'est-à-dire dans les sociétés secrètes, les lieux de rendez-vous de la populace, les proclamations anonymes et les élucubrations des réfugiés, vous trouverez le même programme partout. Avez-vous retenu les maximes de la *Némésis,* de l'*Union des communes,* des bulletins du *Comité de résistance,* des

manifestes des proscrits de Londres, etc? Tout cela suinte le sang, respire le pillage; et pourtant le dernier mot n'est pas dit dans ces factums; car, dans une pièce écrite, certaines réticences paraissent toujours nécessaires, même aux plus fougueux.

Il faut donc tenir ceci pour parfaitement avéré : à la prochaine insurrection, la canaille démagogique prendra de gré ou de force la direction du mouvement; en cas de triomphe, c'est à elle seule que la société aura affaire, et elle la traitera comme les bandes mercenaires du moyen-âge traitaient les villes prises d'assaut : elle la livrera au fer, au feu et au pillage!

On ne recommencera pas 93, dit-on. Un mot avant de répondre. Je connais mieux le peuple que tous les dévideurs de belles paroles, qui le carressent de la phrase au lieu de le toucher de la main, qui l'exaltent au lieu de le guider, qui le dupent au lieu de l'éclairer. Les artisans des campagnes, éloignés de l'action politique et conservés aux mœurs simples, ne jugent des choses que par leurs effets positifs, et concluent, en général, de l'état de choses actuel, que la république est une mauvaise forme de gouvernement. Les ouvriers des villes, rapprochés des affaires publiques, frottés de notions incohérentes sur toutes choses, piqués d'une ambition sécrète qui les tourmente, voient dans le gouvernement dit populaire une chose qui les flatte et chatouille leurs vagues espérances; ils trouvent que la république est leur chose, leur gloire, leur bonheur. Les considérations historiques, les questions de mœurs, de géographie

et autres, que les hommes pratiques opposent à l'engouement de la multitude, n'ont jamais été méditées une seule minute par elle. Je dis donc que notre République française n'est pas une chose sérieuse pour le peuple ; car elle lui vaut des misères profondes et ne lui rapporte qu'une gloriole vaine. Au fond, ce n'est pas autre chose qu'une superstition ; mais on sait qu'une superstition est plus forte que la raison et l'expérience réunies. Toutefois, le préjugé républicain est plus ou moins aveugle, et je conviens, sans peine, que tous les ouvriers des villes n'entendent pas le soutenir par la violence. Dans Paris même, où ce préjugé est une passion, la partie laborieuse du peuple accepte généralement le temps et la discussion pour juges. Je reconnais cela et je le dis tout haut pour faire voir que je ne calomnie pas. Sans aucun doute, le peuple des ateliers a ses mérites comme le peuple des autres classes; et il faut même reconnaître dans l'ouvrier parisien de magnifiques qualités de courage, de loyauté et d'intelligence; qualités, il est vrai, qui peuvent être tournées aussi facilement vers le mal que vers le bien. L'ouvrier de Paris a deux grands malheurs, outre la manie ci-dessus, l'un d'être infatué de son habileté en révolutions, l'autre d'être toujours prêt à lâcher son fromage au renard, c'est-à-dire de se laisser exploiter par les flagorneurs. Cependant, tant qu'il n'a pas perdu le goût du travail et que les grands orages politiques ne grondent pas, sa nature ardente est contenue, et la société tire parti de ses bons côtés, sans avoir trop à souffrir de ses mauvais. Par exemple, lors-

qu'il abandonne l'atelier, et devient ce qu'en langage du faubourg on appelle *gouapeur,* c'est le vaurien le plus redoutable qui existe. Eh bien ! il faut dire que le nombre de ces ouvriers marrons est plus considérable que jamais dans Paris depuis la République. L'exemple d'Albert, devenu l'un de nos dictateurs, le souvenir des orgies de la préfecture et du *farniente* des ateliers nationaux, ainsi que les crises des fabriques, ont déshabitué du travail toute une armée de prolétaires, et ce sont ceux que j'ai montrés plus haut dans les conciliabules d'une démagogie sauvage. Cette armée, jointe à celle des vagabonds par état, des industriels suspects et des malfaiteurs de toutes catégories, constitue ce que j'appelle, non pas le peuple, Dieu m'en garde! mais la populace, la canaille. C'est ce corps dans lequel je comprends cemme chefs les proscrits, les ex-transportés, les anciens condamnés politiques et tous les barricadeurs émérites, qui se ruera désespérément dans Paris au premier signal, et fera la révolution, si elle se fait.

Maintenant, grâce à la misère, aux vices, aux châtiments, à l'ambition trahie et aux impatiences d'une vie perdue et méprisée, je dis — pour le savoir de bonne source — qu'il faut s'attendre à tout de la part de ces hommes; je dis, qu'il y a dans leur cœur plus de haines, de projets de vengeances et de passions farouches qu'au temps de la terreur, et que, pour asseoir et conserver leur domination maudite, ils se rouleront dans la destruction, boiront du sang et se livreront à des débauches de tyrannies et de fureurs telles que jamais les plus stupides

Césars n'en ont rêvé de semblables, et que jamais épouvantement pareil n'aura glacé l'humanité!

On me demandera si je tiens l'avènement de la République rouge pour infaillible. Il y a deux ans, on pouvait considérer cet avènement comme impossible; il faudrait être aveugle, pour avoir aujourd'hui la même confiance. Alors il n'y avait qu'une seule manière de comprendre la défense sociale, aujourd'hui il y en a trois ou quatre; alors on ne songeait qu'à donner des soldats à la cause de l'ordre, aujourd'hui on ne songe qu'à lui donner des chefs; alors il y avait accord entre les pouvoirs, aujourd'hui il y a déchirement; alors, surtout, la volonté de la France était claire, indiscutable : elle demandait à être débarrassée de la vermine de 1848, et elle avait confié la direction de ses forces au Prince Louis-Napoléon. A l'heure qu'il est, il y a, dans une partie de la population, incertitude sur la meilleure voie à suivre et sur le chef que le pays préfère; en un mot, la France n'est plus sure d'elle; elle se retrouve dans un de ces moments où une crise qui survient met en désarroi les esprits déjà troublés, et peut frapper les courages d'une inertie mortelle, comme en Février.

Je ne me permettrai pas ici des airs d'affirmation qu'on trouverait ridicules à juste titre; mais il me semble que, dans cet état de choses, il serait utile, comme on le propose, de consulter la France pour connaître sa volonté actuelle. Tout le monde le sent : il est impossible de suivre plus longtemps le chemin sombre et crevassé où nous nous traînons, de perdre des forces précieuses dans des

luttes qui ne servent qu'à nos ennemis. D'une part, il existe des incertitudes qui semblent sérieuses, de l'autre, l'anarchie élève des contestations qui inquiètent les esprits timides, il faut donc tâcher de mettre dans la situation une lumière qui soit vue de tous les honnêtes gens ; en propres termes, il faut se mettre en mesure de faire les élections, puisqu'il paraît possible de les rapprocher sans sortir de la Constitution.

On prétend que cela ne servira à rien, si la loi du 31 mai n'est pas rapportée. Je pense, pour mon compte, que l'opinion du pays sera très clairement et légitimement exprimée par six millions d'électeurs, surtout lorsqu'il est évident que cette masse énorme représente tous les intérêts sérieux, et que la plus forte portion d'individus exclus du scrutin est à bon droit suspecte à la société. En effet, sur les trois millions d'électeurs rayés provisoirement ou définitivement par la loi du 31 mai, un tiers est de l'opinion modérée et supporte sa position sans amertume; les deux autres tiers se tiennent pour dépouillés et ne jetteront pas même un remerciement au pouvoir qui leur rendra ce qu'ils appellent leur bien volé. Ce que l'on aura fait en cédant se réduit à ceci : on avait des ennemis désarmés, on leur aura remis entre les mains un instrument terrible ; on tenait le parti du désordre courbé sous un acte d'énergie éclatant, on l'aura rendu tout-à-coup aux plus belles heures de sa confiance et de son audace. Un fait me semble porter un témoignage éclatant à cet égard. Le prince Louis-Napoléon a fait grâce aux révoltés de juin ; a-t-il touché

le cœur de ces malheureux? les a-t-il ramenés à la politique d'ordre dont il est le chef? Si on veut le savoir, qu'on aille les interroger dans leurs sociétés secrètes; on les entendra grincer des imprécations au seul nom de leur bienfaiteur et de gouvernement modéré. Il y a mieux, des projets d'assassinat ont été formés contre le prince, et ils provenaient de ces bandits sur lesquels sa main généreuse s'était étendue.

Il n'a jamais été bien facile de contenter tout le monde, surtout des gens constamment à la recherche de sujets d'agression, et qui, à défaut de griefs réels, ont toujours à leur disposition des milliers de prétextes. En ce moment, le suffrage universel est l'un de ces prétextes; cela est si vrai que la coterie du *National,* en plaidant pour le vote universel, sacrifie évidemment son intérêt à ses vieilles haines; le vote universel l'a congédiée d'une façon presque ignominieuse, et ne la ramènera certainement pas au pouvoir; tandis que le suffrage restreint, qui se rapproche de la classe moyenne où est sa petite clientèle, peut rendre quelque espoir à ses ambitieuses prétentions.

A ceux qui ont sérieusement peur des exclus de la loi du 31 mai, lesquels arriveront au scrutin, dit-on, un vote d'une main et le fusil de l'autre, voici ce qu'il faut d'abord faire observer: On se figure à tort que la démagogie a fixé irrévocablement sa grande prise d'armes aux prochaines élections. Un gouvernement qui a des chefs calmes, une police sûre, une armée qui ne recule jamais quand elle est bien commandée, l'expérience des révo-

lutions et une volonté connue de se défendre avec vigueur, n'est pas vaincu facilement à un jour qu'on lui fixe d'avance : il faut même dire qu'en de telles circonstances sa victoire est à peu près assurée. Les chefs du parti rouge savent cela ; s'ils laissent leur monde dans l'idée que le premier scrutin sera forcément un champ de bataille, c'est qu'ils sont bien aises, par ce moyen, de ne pas laisser affaiblir ce qu'un fameux sans-culotte de 93 appelait *l'érection* révolutionnaire. Savez-vous comment s'expriment les habiles à ce sujet? ils disent : le peuple est un baril de poudre sur lequel nous battons le briquet; une étincelle qui tombera sur le baril, d'un moment à l'autre, mettra tout en feu. Ainsi il n'y a pas résolution positive d'agir le jour du vote; peut-être l'explosion se fera-t-elle ce jour-là, peut-être aura-t-elle lieu avant ou après. Il est très certain qu'une insurrection qui viendrait à éclater demain en Italie, par exemple, ferait lever d'eux-mêmes nos faubourgs. Toutefois, on ne peut nier que cette question du suffrage, jetée dans les passions du peuple depuis deux ans et sans cesse remuée comme un grief irrémissible, ne paraisse un excellent tison pour faire éclater la mine. Mais que ce soit par ce moyen ou par un autre que la conflagration éclate, peu importe ! à défaut d'un prétexte on en saura bien trouver un autre pour battre le pouvoir en brèche.

Ce qui me paraît le plus grave, dans le rappel de la loi du 31 mai, c'est que la démagogie n'y verra qu'une reculade et qu'un acte de peur, et à cet égard des informations très sérieuses ne permettent pas le doute; or rien

de plus dangereux ne saurait nous arriver. Les ressources matérielles les plus considérables deviennent impuissantes quand la force morale leur fait défaut. Eh bien! nous nous serions défaits de notre force morale pour en gratifier l'ennemi. Peut-être aurions-nous précipité la catastrophe dont l'idée épouvante le monde entier! En admettant même qu'on veuille se borner à une modification, je crois que ce ne serait pas le moment. Sans doute il faudra changer cette loi, non pas dans le sens de l'extension, mais dans le sens de la restriction; car quel homme sérieux pensera jamais qu'un corps électoral de six millions d'individus soit possible dans une nation mobile et passionnée comme la nôtre? Aujourd'hui, la question se réduit toute à deux points : à empêcher de croire que le parti de l'ordre ne sait ce qu'il fait, et à montrer que ce parti n'a pas peur de se mesurer avec l'anarchie. La multitude, au fond, qu'on en soit bien convaincu, n'a de croyance sérieuse qu'en la force; faites preuve de force devant elle, et puis après laissez-vous aller aux concessions, si vous le jugez bon; cela n'aura plus de danger.

Je sais bien que, tout en reconnaissant le péril de l'abrogation de la loi électorale, on va me dire que le renouvellement des pouvoirs est fixé au printemps prochain, et que c'est à cette époque seulement qu'il sera convenable d'ouvrir les scrutins. Mais je cherche justement à faire comprendre que, au printemps prochain, et même avant ce temps, nous aurons sans doute autre chose à faire que des élections. Les bandes de l'invasion

moderne pourront bien s'être avancées assez près de notre camp, pour ne nous laisser d'autre soin que de prendre les armes et de courir au combat, non dans les scrutins, mais sur le pavé des rues. Or, à quoi sert-il de le cacher ? dans les conditions actuelles du parti de l'ordre, sa victoire ne serait pas certaine. Pourquoi, puisque les barbares nous laissent un répit, n'aurions-nous pas la sagesse d'en profiter ? pourquoi, s'il nous est encore permis de demander à la nation son mot d'ordre et son cri de ralliement, n'userions-nous pas de cette faculté ?

Je demande pourquoi ; je le sais et je vais le dire. D'abord, parce que l'on prétend que le danger est exagéré à dessein, ensuite, parce que l'on a pris en méfiance le gouvernement actuel, et que, dans tous ses actes possibles, on ne veut voir que des motifs intéressés.

Pour ce qui est de l'exagération du danger, on devrait savoir à quoi s'en tenir, après l'esquisse que j'ai donnée plus haut ; mais je n'ai pas la simplicité de croire que j'ai convaincu beaucoup de monde. Nous sommes, nous autres Français, une nation fort extraordinaire. Notre suprême bonheur est de faire, coûte que coûte, de la raillerie et du doute. Avant Février, quand on nous parlait de république et de démagogie, avons-nous haussé les épaules ! Avons-nous fait des gorges-chaudes sur la fameuse *hydre de l'anarchie* et les autres fantômes de ce bon gouvernement de Juillet ! Ah ! nous nous sommes montrés un peuple bien spirituel, bien clairvoyant et surtout bien avisé. Voilà pourtant que nous en revenons à ces malices lugubres. Le gouvernement un peu

mieux instruit des faits que vous et moi, et même que la presse qui sait tout, s'avise-t-il de nous prévenir qu'il n'y a pas lieu d'être complètement rassuré sur l'avenir, nous partons d'un grand éclat de rire. La police... mais ici je suis arrêté court; oh! l'excellente plaisanterie, n'est-ce pas? que la police avec ses complots et ses sociétés secrètes! Le *Siècle* se tient les côtes rien que d'y penser; et le *National,* qui connaît la démocratie en blouse, — pour l'avoir lorgnée de ses fenêtres, — trouve qu'il est d'un haut comique de parler aujourd'hui de conspirations, choses rendues impossibles par l'éminentissime sagesse du peuple. Ouvrez les oreilles, elles s'empliront en une minute de mille sottises pareilles qui courent les rues comme à la veille de toutes nos catastrophes. Et les badauds de trouver cela admirable, et de se mettre à faire écho aux agréables ricanements de messieurs de la presse. N'est-ce pas chose indigne de vouloir les effrayer, eux, les braves et bons badauds, qui ont lu leur journal et qui savent à quoi s'en tenir? fourrez-les dans quelque belle sottise, faites-les rouler au fond d'un précipice bien noir; à la bonne heure! Mais ne leur parlez pas du péril avant qu'il soit arrivé, ne leur criez pas casse-cou! avant qu'ils aient la figure en sang; ils vous regarderaient d'un air fin en disant que vous voulez les exploiter. Ces choses-là font pitié; mais c'est ainsi. Les gobe-mouches acclamaient encore la réforme très innocemment le 24 février au matin; le soir, ils ont été fort surpris de voir que la république leur était tombée sur la tête. Ces mêmes gens s'occupent aujour-

d'hui à donner des leçons au pouvoir qui, disent-ils, ne peut se déshabituer de leur faire des peurs inconvenantes. Soyez assuré que, si on ne les arrache pas malgré eux à leur terrible enfantillage, ils iront jusqu'au bout, et ne s'apercevront que la *rouge* a des dents longues qu'au moment où elle les étranglera.

J'ai parlé d'un second motif; j'éviterai, par respect pour un nom illustre et pour la première autorité du pays, de m'étendre à cet égard. Je dirai seulement que des rumeurs, colportées des salons dans la presse, et de là dans la rue, ne sont pas des faits; que des interprétations ne sont pas des preuves, et que des soupçons ne sont pas des vérités; or, puisque l'on reconnaît que le prince Louis-Napoléon n'a failli en rien jusqu'ici au parti de l'ordre dans ses actes, il y aurait convenance à ne pas incriminer sans cesse ses intentions, et dignité à ne pas prendre texte de préventions ou de rancunes, pour mettre obstacle aux mesures de salut public.

Si l'on veut y réfléchir, on verra qu'il ne s'agit ici que d'une élection de représentants où le prince Louis n'a qu'un intérêt indirect. D'autre part, on reconnaîtra qu'aucune dégradation au monument Marrast n'est proposée, et que tout le respect possible est gardé envers les factionnaires de la Constitution. On se place sur le terrain unique de l'intérêt général, demandant que cet intérêt soit indiqué par le pays lui-même, et qu'alors deux choses soient bien entendues : la première que les bons citoyens seront tenus de reconnaître l'indication de la majorité; la seconde, que le pouvoir retrempé ne

mettra plus aucune hésitation à détruire l'anarchie et à préparer l'avènement d'un gouvernement stable.

Encore une fois, s'il m'était permis de donner un avis dans une question aussi haute, je dirais et répéterais : Il faut faire les élections, les faire avec la loi du 31 mai et les faire sans retard. Le parti de la dévastation n'a pas encore toutes ses mesures prises, ni tous ses hommes prêts, il faut le prévenir et le défier en ouvrant hardiment les scrutins, qui sont l'arène où il prétend nous anéantir. Ne nous amusons pas à ergoter sur l'intérêt vrai ou faux que le Président peut avoir dans des élections rapprochées, quand il est évident que notre intérêt propre s'y trouve engagé avant celui du Prince.

La résolution d'en appeler au pays une fois prise, l'état de guerre commence; cela n'est pas douteux. La démagogie nous signifiera qu'elle entend s'opposer aux élections, parce qu'elle ne reconnaît pas le droit du corps électoral actuel. A cela, il n'y aura qu'un mot à répondre : ce corps électoral, c'est la loi, et la loi doit être exécutée. Au surplus, que l'idée d'une lutte n'arrête personne; elle est inévitable un peu plus tôt, un peu plus tard; en la précipitant, nous ne faisons qu'user du droit naturel de prendre nos avantages sur l'ennemi.

Seulement on comprend qu'il s'agit ici d'une résolution suprême; que le parti de l'ordre ne pourra plus reculer sans se perdre, et que le gouvernement aura besoin de moyens d'action aussi puissants qu'étendus. C'est à Paris que le choc le plus rude aura lieu ; c'est là surtout qu'il faudra armer formidablement la résistance et la

mettre en état d'éclater, dès le premier moment, d'une manière foudroyante.

Une autorité forte et une, qui aura pris par avance certaines grandes mesures, qui s'emparera sur l'heure de tout promoteur de rébellion, qui, au lieu de gardes nationaux raisonneurs, mettra à la tête des détachements les dix mille gardes municipaux, gendarmes mobiles et chasseurs de Vincennes de la garnison, qui, au premier rassemblement qui refusera de se disperser, agira sans hésitation et sans faiblesse, qui, enfin, fera ce qu'on fait quand on veut vaincre, cette autorité, espérons-le, viendra à bout de soutenir une prétention qui se réduit tout simplement à prendre les ordres du pays. Elle aura marché à l'improviste sur un ennemi qui ne l'attendait que dans sept mois, se sera posée hardîment devant lui sur un terrain qu'il se flattait de rendre inabordable, aura enflammé par sa confiance le courage des soutiens de l'ordre, et ainsi, je n'en saurais douter, aura obtenu ce grand résultat d'ouvrir à la France une voie de salut.

S'il y avait lutte, si des urnes étaient renversées, si même l'élection devenait impossible, eh bien! le pays est maître, je pense; et, devant une révolte inique contre son droit, il aviserait, non plus dans sa puissance calme, mais dans sa colère.

Il faut que la volonté du pays se fasse!

LUCIEN DE LA HODDE.

5 octobre 1851.

CORRESPONDANCE

DES

TERRORISTES

DE 93.

Commençons par une série de pièces qui donneront une idée des mœurs du temps.

SECTION DES PIQUES.

Assemblée des jeunes républicains.

Le 29e jour de Pluviôse, l'an deuxième.

Les *jeunes* citoyens Cerf et Marche sont députés pour aller s'informer de la santé du citoyen Robespierre, accompagnés du citoyen Petit et du citoyen Perrier, qui a demandé la parole pour cet objet, brûlant de la plus grande amitié et fraternité pour un de nos plus dignes montagnards et républicains. *Signé* CHATEL, président ; GIRARD, secrétaire.

Le citoyen Dupont, dans une pétition à Robespierre, s'exprime ainsi :

Pétition à Robespierre.

Robespierre, républicain vertueux et intègre, ferme appui et colonne inébranlable de la République française, une et

indivisible, permets aujourd'hui qu'un vrai citoyen, pénétré de tes sublimes principes et rempli de la lecture de tes illustres écrits où respirent le patriotisme le plus pur, la morale la plus touchante et la plus profonde, vienne à ton tribunal réclamer la justice qui fut toujours la vertu innée de ton âme... Des médisants ou des envieux de mon sort ont trompé sur mon compte l'opinion du représentant Guyot qui a prononcé ma destitution, *fondée sur mon défaut de connaissances dans ma partie*. Tu sais, Robespierre, s'il faut être un Voltaire, un Rousseau, un Racine, *un Robespierre enfin*, pour exercer de pareilles fonctions... Je t'invoque, citoyen représentant, au nom de cet Etre suprême dont l'auguste Convention a reconnu la grandeur et l'immensité des pouvoirs, dont les chefs-d'œuvre et les merveilles de la nature opérées chaque jour par son influence divine attestent l'irrévocable existence, etc., etc.

Extrait de la lettre de C... à Robespierre.

Citoyen fondateur de la République française,

Permettez, je vous supplie, *à un jeune homme de quatre-vingt-sept ans* de vous féliciter sur ce qu'il a vu et lu dans le *Moniteur*... Je vous regarde, citoyen, comme le Messie que l'Etre éternel nous a promis pour réformer toute chose... Pardonnez, je vous supplie, à ce vieillard la liberté qu'il prend de vous interrompre par sa faible plume : soyez persuadé que son cœur est véritable, qu'il a remercié Dieu d'avoir conservé vos jours (1). Hélas ! qu'il est malheureux pour des hommes justes d'être obligés de craindre des scélérats : je prie l'Etre éternel de les exterminer et de n'en pas laisser un sur la terre ! C'est la grâce que je lui de-

(1) On verra plusieurs fois reparaître ce remercîment à l'Eternel, au sujet des jours conservés du chef des tueurs; cette flagornerie fait allusion à une prétendue tentative d'assassinat dont il aurait été victime.

mande, ainsi que votre conservation et celle de toute l'Assemblée.

Signé C***, capitaine commandant la compagnie des vétérans.

Extrait d'une lettre du citoyen J... à Robespierre.

Juge du plaisir dont je viens de jouir, lorsque des personnes à qui j'exprimais mon admiration pour toi, et mon désir de te connaître, de te voir, de t'entendre, m'ont assuré que la ressemblance entre nous deux était frappante, jusqu'à me dire : *Tu veux voir Robespierre, regarde-toi dans ce miroir.* Je rougis de ne ressembler que par le physique au corégénérateur et bienfaiteur de ma patrie. Mais, si la nature m'a refusé ton génie, tes talents et tes vertus sublimes, j'ai senti toujours la dignité de mon être : j'étais né pour la liberté...

Adieu, Robespierre, *adieu mon frère.* *Signé* B. J***.

Autre lettre de J. M... à Robespierre.

La nature vient de me donner un fils ; *j'ai osé le charger du poids de ton nom,* Puisse-t-il être aussi utile et aussi cher à sa patrie que toi ! mes vœux....... les vœux d'un père ne voient rien au-delà.

---

*Autre lettre du citoyen P***.*

Paris, le 26 Floréal de l'an deuxième.

Admirable Robespierre ;

Flambeau, colonne, pierre angulaire de l'édifice de la République française, salut. Je ne suis qu'un simple individu qui relève d'une grande maladie ; et, dans mes rêves, l'ardeur de mon patriotisme a produit dans mon imagination un

moyen de défense contre nos ennemis, que je regarde comme infaillible et capable de les renverser, ou de les arrêter sur *cul*, sur tout dans les combats sur mer. Comme j'en fais un secret, etc... (L'auteur se borne à demander un rendez-vous à Robespierre pour lui communiquer ce fameux secret, sans doute moyennant une remunération honnête.)

Paris, le 18 juin 1793, l'an II de la République, etc.

G..., rédacteur en chef de l'article Convention nationale du Moniteur.

Au citoyen Robespierre.

Citoyen, plusieurs personnes m'ont fait craindre que votre motion de dimanche dernier ne tendît à une proscription générale des feuilles publiques. Il n'y a que deux mois qu'on avait l'opinion qu'un journal devait également publier tout ce qui se dit dans une séance pour et contre ; en sorte que nous étions forcés, sous peine d'être dénoncés, sous peine de perdre la confiance de nos abonnés, de publier les diatribes les plus absurdes des imbéciles ou des intrigants du côté droit. *Cependant vous devez avoir remarqué que toujours le* Moniteur *a rapporté avec beaucoup plus d'étendue les discours de la montagne que les autres. Je n'ai donné qu'un court extrait de la première accusation qui fut faite contre vous par Louvet, tandis que j'ai inséré en entier votre réponse. J'ai rapporté presqu'en entier tous les discours qui ont été prononcés pour la mort du roi, et je ne citais quelques extraits des autres qu'autant que j'y étais indispensablement obligé pour conserver quelque caractère d'impartialité.* Nous avons publié l'appel nominal de cette délibération avec la plus grande étendue. Il nous a occasionné 6,000 livres de frais ; et vous avez dû remarquer que ce travail, fruit de mes veilles, a été rédigé dans le sens le plus pur, et que toutes les opinions

qui concluaient à la mort du tyran ont été mises dans leur intégrité, etc.

Conseil général d'une commune, qui a crié vive Robespierre dans une église, son curé en tête, et qui réclame pour cet honorable curé qu'on veut punir. Patois de la pièce.

Citoyen Maximilien Robespierre, législateur et père du bon peuple,

Le conseil général et toute la commune de Marion, assemblés au sujet de la religion, étant dans la crainte et l'espérance, ont l'honneur de vous représenter qu'au moment qu'elle reçut votre rapport fait au nom du comité de salut public, le quintidi 15 frimaire, elle chanta, avec son charitable pasteur, bon républicain, le *Te Deum*, à la fin duquel les acclamations de vive Robespierre, vive la République s'élevèrent jusqu'au ciel.

Quelque ennemi de votre bienfaisance eut la malice d'aller nous dénoncer comme perturbateurs du repos public, au citoyen Ysabeau. N'ayant pas pu nous inculper autre chose, on menace notre pasteur de le mettre en arrestation.

Le conseil général et toute la commune se jettent à vos pieds, espérant que vous voudrez bien avoir pour agréable qu'elle garde son pasteur...

Signé Labé, agent national; Broneus, Dupouy, officiers municipaux; Figuez, notable; Darnauzan, Sauvin, notables.

Voici qui est plus fort, on offre la couronne à Robespierre, et, non content de cela, on parle de lui élever un autel. Empereur et Dieu, comme Néron!

Lettre du citoyen J... à Robespierre.

Tous les braves Français sentent avec moi de quel prix sont vos infatigables efforts pour assurer la liberté, en vous criant par mon organe, béni soit Robespierre, le digne imitateur de Brutus !

LA COURONNE, le triomphe vous sont dus, et ils vous seront déférés, en attendant que l'encens civique fume devant l'autel que nous élèverons et que la postérité révèrera, tant que les hommes connaîtront le prix de la liberté.

Signé J***.

Un autre citoyen écrit à Robespierre ce qui suit :

L'estime que j'avais pour toi dès l'Assemblée constituante me fit te placer *au ciel à côté d'Andromède,* dans un projet de monument sidéral que je proposai pour immortaliser notre révolution.

L'extrait suivant d'une lettre du ministre de la guerre Bouchotte établit un des faits les plus monstrueux de la révolution, l'envoi aux armées des journaux jacobins par ordre du gouvernement. Ces journaux devaient empêcher les soldats de s'engouer de leurs généraux, et attaquer, ou au moins critiquer ces derniers sans relâche. En fait, cela se réduisait à donner le commandement à des hommes qu'on faisait déchirer par des folliculaires furieux ; comme résultat, cela conduisait à une indiscipline qui devint du brigandage et de la lâcheté, comme nous le verrons.

J. Bouchotte à Robespierre.

Après le 31 mai, le comité de salut public manifesta l'intention d'envoyer des papiers publics aux armées; des fonds furent mis à la disposition du conseil, qui en assigna pour cet objet. *La feuille du PÈRE DUCHÊNE, le JOURNAL DES HOMMES LIBRES, le JOURNAL UNIVERSEL et plusieurs autres furent envoyés. Le but était d'empêcher les soldats de s'engouer de leurs généraux*, et de leur présenter l'aristocratie sous les couleurs odieuses qui lui appartiennent. La feuille du *Père Duchêne* semblait destinée à ce but. L'on était loin de supposer alors les mauvaises intentions de l'auteur que l'on a découvertes, etc.

Il arrivait plus d'une bonne vérité à Robespierre dans son abominable dictature; en voici un exemple :

Lettre anonyme à Robespierre.

L'arrêté du comité de salut public concernant la commission populaire est révoltant par son injustice et son atrocité. Il veut que cette commission, d'ailleurs très mal composée, condamne à la déportation les détenus *suspects*, c'est-à-dire *innocents*, ou, ce qui est la même chose aux yeux de la loi, non convaincus et même *non accusés* d'aucun délit.

Je connais un malheureux père de famille qui est en prison depuis six mois, par ordre du comité révolutionnaire de sa section. Pourquoi y est-il? parce que ce comité l'a trouvé suspect. Et pourquoi l'a-t-il trouvé suspect? parce qu'ayant des affaires très urgentes dans son pays, il demandait un passe-port pour y aller. Le comité le remit au lendemain ; le lendemain ce comité parla encore de remise ; mon homme dit ce qu'il put pour l'éviter, et par là montra l'impatience de

partir. Alors un des membres du comité, avec lequel il s'était trouvé en opposition d'opinion, dans une assemblée de la section, et qui est un ancien portier, dit à ses collègues, *Ce citoyen est trop pressé de quitter Paris, pour qu'il n'ait pas quelque chose contre lui. Il m'est suspect ; je suis d'avis que nous le foutions en prison*, et on l'y *foutit* à l'instant. Eh bien, cet homme qui gémit dans les fers depuis six mois, parce qu'il a demandé un passe-port, et qu'il a trouvé un ennemi au comité, peut être condamné à la déportation par la commission. Et pour combler la mesure de l'iniquité et de l'atrocité, le même arrêté qui donne à la commission le pouvoir effrayant de condamner arbitrairement des gens qu'on ne peut acccuser devant aucun tribunal, lui *défend d'acquitter et de mettre en liberté ceux qu'elle trouvera innocents.*

Tibère, Néron, Caligula, Auguste, Antoine et Lépide imaginèrent-ils dans leurs fureurs cruelles quelque chose d'aussi horrible !

On va voir, dans la pièce suivante, une comédie qui soulèvera tous les cœurs de dégoût et qui paraîtrait incompréhensible, si l'on ne savait que le chef de la tyrannie révolutionnaire était le type de l'hypocrisie la plus abominable qui ait jamais existé.

Rapport fait à la police par Faro, *administrateur de police, sur l'entrevue qui a eu lieu entre les représentants du peuple* Amar *et* Voulland, *envoyés par le comité de sûreté générale, et les députés détenus aux Madelonnettes.*

Les représentants du peuple se sont transportés le 5 thermidor aux Madelonnettes, où ils ont demandé de faire venir leurs chers collègues, qui s'y sont rendus avec un administrateur. Ils les ont invités, dans les termes les plus pressants

et les plus affectueux, à dénoncer les administrateurs qui auraient avili dans leur personne la représentation nationale par leur transfèrement. Il leur ont fait les demandes suivantes : Arrête-t-on votre correspondance ? Vous refuse-t-on toutes les douceurs de la vie, soit en café, soit en sirop, chocolat et fruits ! Votre caractère est-il méconnu ici ! Le concierge s'est-il refusé à mettre sur le registre votre qualité de député ! Parlez, parlez, nos chers collègues, le comité de sûreté nous envoie vers vous, pour vous apporter la consolation et recevoir vos plaintes, afin de faire punir ceux qui ont avili en vous les représentants du peuple. Sur quoi les détenus firent mille plaintes, sur ce qu'on les traitait comme les autres prisonniers, que leur caractère de député était méconnu. Alors l'un des deux membres du comité de sûreté générale poussa l'attendrissement jusqu'à verser des larmes. Essuyant ses yeux, il s'écria : C'est un crime affreux ; dites-nous bien, nos chers collègues, les noms de ceux qui ont avili la représentation nationale ; ils seront punis ; le comité en fera justice. De suite ils donnèrent l'ordre à l'administrateur d'avoir pour les détenus tous les égards qui sont dûs aux représentants du peuple; ils ordonnèrent aux administrateurs (en présence des détenus) de choisir une maison commode avec jardin, de la désigner au comité, pour les députés ; qu'il y enverrait souvent de ses membres pour voir s'ils y étaient bien traités. Alors tous les députés tendirent leurs mains, qui furent serrées alternativement par Amar et Voulland. Les plaintes furent renouvelées sur la nature des lits, des locaux destinés à les recevoir. Les deux députés leur dirent : Vous êtes les représentants du peuple, et c'est une insulte faite à la représentation nationale ; ils ajoutèrent, en se tournant vers l'administrateur : Vous voyez combien l'administration est coupable, et que l'on cherche à perdre le comité de sûreté, en faisant entendre aux départements de la République que c'est lui qui ordonne les mauvais traitements à leurs députés, que l'on avilit aussi indignement. Ensuite ils se retirèrent.

N. B. Ce rapport a été dicté par Faro lui-même.

Le comité de sûreté générale a été instruit que ce rapport avait été fait à la police. Le soir Amar a avoué aux trois administrateurs qui allèrent à la séance, qu'il n'avait pu s'empêcher de pleurer sur le sort de ses collègues ; *qu'il avait eu tort de se mettre en colère contre l'administration de police ; qu'au reste, il ne fallait pas suivre les ordres qu'il avait donnés alors ; mais traiter les députés détenus, comme auparavant, comme les autres prisonniers.*

On doit être curieux de connaître les cas qui entraînaient alors des peines terribles, par exemple celle de la déportation ; le tableau ci-joint édifiera à cet égard. Ce tableau est concluant, mais il n'empêchera pas nos patriotes de 1851 de déclarer infâme la déportation appliquée à leurs amis pris en flagrant délit de complot ou de révolte.

COMMISSION POPULAIRE.

La commission populaire établie à Paris, en exécution de la loi du 23 ventôse, après examen de pièces et renseignements pris sur le compte de

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
VASSAN (Ch.-Franç), L'HERMAN (femme). VASSAN (Anne-Gen.),	ex-nobles,	section de l'Arsenal, maison des Lions-Paul.	Très suspects, aristocrates dangereux, ayant conservé le fol espoir de faire reprendre leur livrée à leurs gens.
BERGERON,	marchand de peaux,	rue de la Vieille-Monnaie, nº 5, section des Lombards. *A Lazare.*	Suspect, n'ayant rien fait pour la révolution ; très égoïste, blâmant les sans-culottes de ce qu'ils abandonnent leur état pour ne s'occuper que de la chose publique.

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
PAUTIER (François),	. . . .	section des Gardes-Françaises. *A Lazare.*	On trouva chez lui des tasses à café à l'effigie du dernier tyran et de son agent Necker; il les avait retirées des mains d'une citoyenne qui voulait les casser. Il était porteur aussi de divers papiers manuscrits en forme de prophéties, propres à entretenir un fanatisme contre-révolutionnaire, avec un chapelet d'une forme extraordinaire.
VACHARD dit LAVALETTE, (L.-Théod.)	artiste typographe,	section de l'Homme-Armé. *Aux Ecossais*	N'ayant pas voulu prêter le serment civique, qu'il n'ait vu comme la révolution tournerait; modéré et n'étant aucunement prononcé dans la révolution.
AMEILHON (Jacques),	sous-bibliothécaire de la commune,	section des Droits de l'Homme. *A Port-Libre.*	D'après tous les renseignements pris, son aristocratie est bien prononcée, ayant désapprouvé la journée du 20 juin.
LENOIR, veuve DELAUNAY, (Anne-Marie-Sophie.)	veuve d'un receveur général des finances,	section de Lepelletier. *Chez elle, rue de la Loi, n°* 331.	Aristocrate, ne voyant que *des gens comme il faut,* et ne s'étant jamais montrée pour la révolution.
LAVOIX-LAVALADE, (Antoine.)	ex-commis de ministre,	section des Piques. *Détenu à Lazare.*	Il a mal parlé des *Jacobins* et de *Marat,* le 31 mai; il a été chassé de parmi ses concitoyens.
GUILLEMOT, femme LEPORTIEN (Marie-Rose-Julie.)	ex-noble, fme d'un ci-dev. capit. au ci-dev. régim. Dauphin.	rue de la Michaudière, section Lepelletier. *A Port-Libre*	Femme très fanatique; ne croyant pas aux bienfaits de la révolution.

Les comités de salut public et de sûreté générale, réunis, approuvent la décision de la commission, et arrêtent que les

dénommés ci-dessus seront déportés, et que ces feuilles seront frappées du timbre destiné à cet effet, *ne varietur*.

Pour extrait :

Signé VADIER, VOULLAND, AMAR, ÉLIE LACOSTE, Philippe RHUL, COLLOT-D'HERBOIS, B. BARÈRE et BILLAUD-VARENNE.

Specimen d'une pratique d'un autre genre, et tout aussi expéditive.

Mandat révolutionnaire tiré sur une veuve de Thionville.

Thionville, le 10 Frimaire, l'an IIe de la République, etc.

Guerre aux ennemis du peuple.

COMMISSION RÉVOLUTIONNAIRE.

Sous peine d'être traitée révolutionnairement, la nommée veuve Vayer, de Thionville, versera, dans trois heures, à la caisse de la commission révolutionnaire, entre les mains du citoyen Lemoissant, un de ses membres, la somme de trois mille livres.

Les membres de ladite commission :

Signé LEMOISSANT.

Nota. Ce mandat est tracé en rouge, couleur analogue au métier des terroristes.

On a parlé d'une sensibilité profonde qui se cachait dans le cœur des Robespierre, et qui s'épanchait dans le calme du foyer domestique et de la famille ; voici deux pièces relatives à ce sujet ; on y verra les sentiments des deux frères mis en parallèle avec ceux de leur sœur :

Robespierre jeune à son frère.

Ma sœur n'a pas une seule goutte de sang qui ressemble au nôtre. J'ai appris et j'ai vu tant de choses d'elle, que je la

regarde comme notre plus grande ennemie. Elle abuse de notre réputation sans tache pour nous faire la loi.

Il faut prendre un parti décidé contre elle. Il faut la faire partir pour Arras, et éloigner ainsi de nous une femme qui fait notre désespoir commun. Elle voudrait nous donner la réputation de mauvais frères ; ses calomnies, répandues contre nous, viennent à ce but.

Je voudrais que tu visses la citoyenne Lasaudraie ; elle te donnerait des renseignements certains sur tous les masques qu'il est intéressant de connaître en ces circonstances. Un certain Saint-Félix paraît être de la clique.

Lettre de la citoyenne Robespierre à son frère.

18 Messidor, l'an II[e] de la République française.

Votre aversion pour moi, mon frère, loin de diminuer, comme je m'en étais flattée, est devenue la haine la plus implacable, au point que ma vue seule vous inspire de l'horreur ; ainsi, je ne dois pas espérer que vous soyez jamais assez calme pour m'entendre, c'est pourquoi je vais essayer de vous écrire.

Abîmée sous le poids de ma douleur, incapable de lier mes idées, je n'entreprendrai pas mon apologie ; il me serait cependant si facile de démontrer que je n'ai jamais mérité, en aucune façon, d'exciter cette fureur qui vous aveugle : mais j'abandonne le soin de ma justification au temps qui dévoile toutes les perfidies, toutes les noirceurs. Alors, quand le bandeau qui couvre vos yeux sera déchiré, si vous pouvez, dans le désordre de vos passions, distinguer la voix du remords ; si le cri de la nature peut se faire entendre ; revenu d'une erreur qui m'est si funeste, ne craignez pas que jamais je vous reproche de l'avoir gardée si longtemps ; je ne m'occuperai que du bonheur d'avoir retrouvé votre cœur. Ah ! si vous pouviez lire au fond du mien, que vous rougiriez

de l'outrager d'une manière si cruelle ! vous y verriez, avec la preuve de mon innocence, que rien ne peut en effacer l'attachement tendre qui me lie à vous, et que c'est le seul sentiment auquel je rapporte toutes mes affections; sans cela, me plaindrais-je de votre haine ! Que m'importe, à moi, d'être haïe par ceux qui me sont indifférents et que je méprise ! jamais leur souvenir ne viendra me troubler : mais être haïe de mes frères, moi pour qui c'est un besoin de les chérir ; c'est la seule chose qui puisse me rendre aussi malheureuse que je le suis,

Que cette passion de la haine doit être affreuse, puisqu'elle vous aveugle au point de vous porter à me calomnier auprès de mes amis ! Cependant, n'espérez pas, dans votre délire, pouvoir me faire perdre l'estime de quelques personnes vertueuses, unique bien qui me reste ; avec une conscience pure, pleine d'une juste confiance dans ma vertu, je peux vous défier d'y porter atteinte, et j'ose vous dire qu'auprès des gens de bien qui me connaissent, vous perdrez votre réputation plutôt que de nuire à la mienne.

Il importe donc à votre tranquillité que je sois éloignée de vous ; il importe même, à ce qu'on dit, à la chose publique, que je ne vive pas à Paris !... J'ignore encore ce que je dois faire ; mais, ce qui me semble le plus urgent, c'est de vous débarrasser de la vue d'un objet odieux. Aussi, dès demain, vous pouvez rentrer dans votre appartement, sans craindre de m'y rencontrer ; je le quitterai dès aujourd'hui, à moins que vous ne vous y opposiez formellement.

Que mon séjour à Paris ne vous inquiète pas ; je n'ai garde d'associer mes amis à ma disgrâce. Le malheur qui me poursuit doit être contagieux, *et votre haine pour moi est trop aveugle, pour ne pas se porter sur tout ce qui me témoignera quelque intérêt ;* aussi je n'ai besoin que de quelques jours pour calmer le désordre de mes idées, me décider sur le lieu de mon exil ; car, dans l'anéantisement de toutes mes facultés, je suis hors d'état de prendre un parti.

Je vous quitte donc, puisque vous l'exigez ; mais, malgré

vos injustices, mon amitié pour vous est tellement indestructible, que je ne conserverai aucun ressentiment du traitement cruel que vous me faites essuyer. Lorsque, désabusé tôt ou tard, vous viendrez à prendre pour moi les sentiments que je mérite, qu'une mauvaise honte ne vous empêche pas de m'instruire que j'ai recouvré votre amitié ; et, en quelque lieu que je sois, fussé-je même par delà les mers, si je puis vous être utile à quelque chose, sachez m'en instruire, et bientôt je serai auprès de vous... *Signé* ROBESPIERRE.

Notes écrites de la main de Robespierre.

Quels seront nos ennemis ?

Les hommes vicieux et les riches.

Quels sont les obstacles à l'instruction du peuple ?

Les écrivains mercenaires qui l'égarent par des impostures journalières et impudentes.

Que conclure de là ?

QU'IL FAUT PROSCRIRE LES ÉCRIVAINS COMME LES PLUS DANGEREUX ENNEMIS DE LA PATRIE.

Il faut une volonté UNE.

Les dangers intérieurs viennent des *bourgeois* ; POUR VAINCRE LES BOURGEOIS, il faut RALLIER LE PEUPLE. Tout était disposé pour mettre le peuple sous le joug des bourgeois et faire périr les défenseurs de la République sur l'échafaud. Il faut que l'insurrection actuelle continue, jusqu'à ce que les mesures nécessaires pour sauver la République aient été prises. Il faut que le peuple s'allie à la Convention, et que la Convention SE SERVE DU PEUPLE.

Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan ;

Que les sans-culottes *soient payés* et restent dans les villes.

Il faut leur procurer des armes, *LES COLÉRER*,

Il faut exalter l'enthousiasme Républicain par tous les moyens possibles.

Avoir de l'argent ;
Une fédération de la commune de Paris avec Marseille;
Suppression des papiers contre-révolutionnaires ;
Armer les sans-culottes et les salarier;
Faire suspendre les travaux jusqu'à ce que la patrie soit sauvée.

Ici Robespierre se donne le plaisir de peindre soit au venin, soit au vitriol, quelques uns de ses ennemis.

Tous les chefs de la coalition sont des scélérats déjà notés par des traits d'immoralité et d'incivisme.

Dubois-de-Crancé. Il est dans le cas de la loi du 17 germinal, qui bannit de Paris ceux qui ont fait valoir de faux titres pour usurper la noblesse.

Thuriot ne fut jamais qu'un partisan d'Orléans. Il se borne à intriguer sourdement et à s'agiter beaucoup à la montagne, lorsque le comité de salut public propose une mesure fatale aux factions. Il était des dîners de Lacroix, de Danton, chez Gusman et dans d'autres lieux de la même espèce. C'est lui qui, le premier, fit une tentative pour arrêter le mouvement révolutionnaire, en *prêchant l'indulgence sous le nom de morale*, lorsqu'on porta les premiers coups à l'aristocratie.

Bourdon (de l'Oise) s'est couvert de crimes dans la Vendée, où il s'est donné le plaisir, dans ses orgies avec le traître Tunk, de tuer des volontaires de sa main. Il joint la perfidie à la fureur.

Il y a à peu près dix jours, il se transporta chez Boulanger, et trouva chez ce dernier une jeune fille qui est la nièce de ce citoyen. Il s'informa des liaisons de son oncle, de ses moyens d'existence. La fille lui répondit vaguement. Il prit deux pistolets sur la cheminée. La fille lui observa qu'ils étaient chargés. « Eh bien, répondit-il, si je me tue, on dira « que c'est toi, et tu seras guillotinée. » Il continua de ma-

nier les pistolets, et les tira sur la jeune fille ; ils ne partirent pas, parce que l'amorce était ôtée.

Cet homme se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime ; il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et par les furies.

Léonard Bourdon, intrigant méprisé de tous les temps. A la Convention il fut un des premiers qui introduisirent l'usage de l'avilir par des formes indécentes, comme d'y parler le chapeau sur la tête et d'y siéger avec un costume ridicule.

Lettre de Payan *à* Robespierre *ou à* Collot.

Paris, le 9 Germinal, l'an II de la République française, etc.

Je vous adresse, citoyen, la décision des administrateurs de police, relativement à la pièce de *Timoléon*, de Chénier. Je vous prie de la lire avec attention ; la représentation de cette tragédie produirait, je pense, les plus mauvais effets ; les poètes se modèleraient sur Chénier, et nous ne verrions bientôt plus sur le théâtre que des *rois honnêtes gens et des républicains modérés. Belle leçon à présenter au peuple ! beaux exemples à lui donner !*

Salut et fraternité.

Signé Payan.

Nous retrouverons plus loin ce Payan ; il était honoré de toute l'estime de Robespierre, ce qui en dit assez.

La lettre suivante est anonyme. Les accusations de trahison et de connivence avec l'étranger s'y répètent; il est bon de remarquer que cette idée de réduire la France à l'exténuation pour la livrer à l'étranger a été souvent reprochée à Robespierre.

Extrait d'une lettre anonyme à Robespierre.

(Le timbre de l'ancien *comité de salut public* dont elle est frappée, annonce qu'elle a passé sous ses yeux.)

Robespierre, Robespierre ! je le vois, tu tends à la dictature. Tu te crois un grand politique, parce que tu as réussi à faire périr les plus fermes soutiens de la République.

Malheureux, tu as vendu ta patrie ! tu déclames avec tant de force contre les tyrans coalisés contre nous, et tu veux nous livrer à eux ! tu leur as vendu notre sang, notre or, nos vivres, nos provinces, pour ton ambition enragée *de régner sur vingt lieues de pays* : tu leur promets de nous faire égorger les uns après les autres, et pour comble de rage, les uns par les autres ! que t'avons-nous fait ?... Ah scélérat, tu périras et tu périras de mains desquelles tu n'attends guère le coup qu'elles te préparent. Quoi ! nous faire périr, tous périr les uns après les autres, tes collègues, toutes les autorités, et jusqu'au peuple même ; les uns par le fer, les autres dans les prisons, et la plus grande partie par la faim ! Quoi ! *réduire la France à deux millions d'hommes*, et c'est encore trop, as-tu dit ! quoi ! entretenir une guerre défensive pour faire périr tous nos soldats, les uns après les autres, par le feu des despotes que tu *feins* tant de haïr ! quoi ! faire de la France un vaste cimetière en proposant des lois dures dont l'enfreinte, à chaque instant, fera périr le peuple ! Dis-moi, est-il un tyran dans l'histoire plus tyran que toi ?... et tu ne périrais pas ! et nous ne délivrerions pas notre patrie d'un tel monstre ! nous mourrons tous, s'il le faut, mais tu n'échapperas pas.

Robespierre, sans doute, se croyait déjà maître des vingt lieues de terrain que devaient lui concéder les

étrangers, et c'est ce qui fait que, par avance, il se donnait des gardes, ainsi qu'il appert de la pièce suivante :

Notes recueillies au tribunal révolutionnaire, sur les complices de Robespierre.

Garnier-Delaunay, juge au tribunal révolutionnaire, est prévenu de complicité avec Robespierre, pour avoir pris ouvertement son parti aux Jacobins, la nuit du 8 au 9 thermidor, en appuyant de toutes ses forces son discours liberticide, en mettant le poing dans les dents au citoyen Bentabole, qui contrariait les vues de ce discours;

Et pour être un des hommes de l'escorte du traître Robespierre lorsqu'il sortait des Jacobins.

Nota. Une partie de l'escorte se séparait de Robespierre, allait ouvrir sa porte avec empressement, et attendait ce traître qui se présentait avec un air de grande importance.

Peut-être le moment d'aller régner, ou au moins d'aller profiter à l'étranger de son terrible savoir faire, était-il arrivé au moment où il reçut l'étrange lettre que voici :

Lettre anonyme à Robespierre, *sans date de lieu ni d'époque.*

Sans doute vous êtes inquiet de ne pas avoir reçu plus tôt des nouvelles des effets que vous m'avez fait adresser, pour continuer le plan de faciliter votre retraite dans ce pays. Soyez tranquille sur tous les objets que votre adresse a su me faire parvenir, depuis le commencement de vos craintes personnelles, et non pas sans sujet. Vous savez que je ne dois vous faire de réponse que par notre courrier ordinaire; lorsque vous le recevrez, vous emploierez toute la vigilance qu'exige

la nécessité de fuir un théâtre où vous devez bientôt paraître et disparaître pour la dernière fois. Il est inutile de vous rappeler toutes les raisons qui vous exposent, car le dernier pas qui vient de vous mettre sur le sopha de la présidence vous rapproche de l'échafaud, où vous verriez cette canaille qui vous cracherait au visage, comme elle a fait à ceux que vous avez jugés. Egalité, dit d'Orléans, vous en fournit un assez grand exemple. Ainsi, puisque vous êtes parvenu à vous former ici un trésor suffisant pour exister longtemps, ainsi que les personnes pour qui j'en ai reçu de vous, je vous attendrai avec grande impatience, pour rire avec vous du rôle que vous aurez joué, dans le trouble d'une nation aussi crédule qu'avide de nouveautés... Prenez votre parti, d'après nos arrangements ; tout est disposé. Je finis, notre courrier part ; je vous attends pour réponse.

Nous entrons ici dans une série de tableaux effrayants et hideux ; c'est la correspondance des terroristes de province. Les bandits y étalent leurs passions avec un cynisme qu'aucune histoire n'eût osé peindre, et que tous les commentaires ne pourraient qu'affaiblir.

Lettre de Couthon *à* Saint-Just.

A Ville-Affranchie, le 20 octobre, l'an IIe de la République, etc.

Je crois que l'on est stupide ici par tempérament, et que les brouillards du Rhône et de la Saône portent dans l'atmosphère une vapeur qui épaissit également les idées. Nous avons demandé une colonie de Jacobins, dont les efforts,

réunis aux nôtres, donneront au peuple de Ville-Affranchie une éducation nouvelle. J'aurais envie d'aller respirer un peu l'air du midi, peut-être rendrais-je quelque service à Toulon; mais je désire que ce soit un arrêté du comité qui m'y envoie. Fais-moi passer cet arrêté, et aussitôt le général ingambe se met en route, et, ou l'enfer s'en mêlera, ou bien le système de vive-force aura lieu à Toulon, comme il a eu lieu à Lyon. *Toulon brûlé, car il faut absolument que cette ville infâme disparaisse du sol de la liberté, Toulon brûlé,* je reviens auprès de vous, et y prends racine jusqu'à la fin. Ma femme Hippolyte et moi, t'embrassons du fond du cœur.

P. S. J'ai chargé D'aumale, notre secrétaire, de demander si je pouvais *conserver le télescope de l'infâme Précy, dont je suis jaloux comme pièce d'histoire.*

Signé G. COUTHON.

Précy était l'un des chefs de la résistance contre-révolutionnaire de Lyon. Le *vertueux* Couthon, comme on l'appelait, demande à s'emparer de son télescope comme pièce d'histoire; nous verrons plus loin que d'autres terroristes avaient mis la main sur les chevaux et le mobilier de leurs victimes, sans doute aussi comme pièces d'histoire.

Extrait d'une lettre de Gatteau, *employé dans les subsistances militaires.*

Strasbourg, 27 brumaire, an II.

J'aurais bien besoin à Paris pour mettre à couvert des intérêts qui, quoiqu'offrant un résultat moins prochain, n'en sont pas moins précieux; ce sont ceux de *mon association*

de terrains nationaux avec les hommes que tu connais; mais mon devoir m'attache à mes coopérateurs. Conviens, Daubigny, qu'on ne peut être plus malheureux; mais je m'en *fous*, pourvu que la République triomphe.

Il était temps que Saint-Just vînt auprès de cette malheureuse armée, et qu'il portât de vigoureux coups de hache au fanatisme des Alsaciens, à leur indolence, à leur stupidité allemande, à l'égoïsme, à la cupidité, à la perfidie des riches; autrement c'en était fait de ces beaux départements. Il a tout vivifié, ranimé, régénéré, et, pour achever cet ouvrage, il nous arrive de tous les coins une colonne d'apôtres révolutionnaires, de solides sans-culottes; *SAINTE GUILLOTINE EST DANS LA PLUS BRILLANTE ACTIVITÉ, ET LA BIENFAISANTE TERREUR* produit ici, d'une manière miraculeuse, ce qu'on ne devait espérer d'un siècle au moins par la raison et la philosophie. *Quel maître bougre* que ce garçon-là! La collection de ses arrêtés sera sans contredit un des plus beaux monuments historiques de la révolution.

Tu apprendras, sous quelques jours, que l'armée du Rhin a recouvré toute son énergie. Nons nous *soulerons*, sur la fin de cette semaine, à Landau, avec les braves qui y défendent la liberté; et messieurs de Prusse et d'Autriche prendront une potion dans le Rhin. Ruamps, Nion, Milhaud et Borie, tous quatre représentants du peuple, se sont conduits ici comme des imbéciles, de plats insouciants, des lâches et peut-être quelque chose de plus. Le moment de la justice terrible est arrivé, et toutes les têtes coupables doivent passer sous le *niveau national*.

Je t'embrasse, ton frère et ami,

Signé GATTEAU.

Courtois parle d'une autre lettre de Gatteau, qu'il ne croit pas devoir imprimer, mais qu'il signale à cause de

cette circonstance hideuse qu'elle porte un cachet sur lequel est gravé une guillotine.

Dans les évènements révolutionnaires de la Vendée que nous abordons, on verra le beau résultat de cette politique qui envoyait le *Père Duchêne* aux armées pour déconsidérer les généraux, et voulait qu'avant tout les soldats fussent de bons sans-culottes. Le monde a vu à cette époque une armée commandée par des généraux convaincus d'imbécilité et de friponnerie, et composée de soldats qui méritaient de porter l'habit du bagne plutôt que l'uniforme français.

Lettre de Bouverey *à* Robespierre.

Le troisième jour de la seconde décade du second mois de l'an IIe de la République française.

Témoin et acteur de la guerre cruelle qui règne entre les Français républicains et les royalistes, mon cœur se soulève de toutes les *horreurs* qui s'y commettent. Le cri qu'il jette est celui de la nature ; je le dépose dans ton sein, ô vertueux législateur ! Oui, il faut que le fer réduise des rebelles. Oui, il faut des horreurs pour contenir des fanatiques qui s'imaginent combattre pour le ciel, en combattant contre la nature et les lois ; mais que ces horreurs ne se commettent que le moins possible.

Aussitôt que notre armée est entrée dans la Vendée, *chaque soldat a dès-lors mis à mort qui il lui a plu, a pillé qui il*

lui a plu, sous prétexte que celui qu'il tuait ou pillait était rebelle ou fauteur de rebelles, ou même pensait royalistement. Aucune peine n'a été portée, aucune précaution n'a été prise pour réprimer ou modérer l'ardeur du sang et du pillage. Dès lors juge à quels excès a dû se porter la fureur du scélérat délivré du frein des lois! Juge combien d'innocents ont dû tomber victimes du brigandage ! La vie et les biens du meilleur citoyen se trouvèrent à la merci de vingt mille hommes entre lesquels il ne pouvait manquer de se trouver *un grand nombre de scélérats. Oui, chaque individu d'une armée entière put à son gré porter et exécuter des sentences de mort et de confiscation.* Cependant, quiconque tue un autre sans défense n'est qu'un bourreau ou un assassin : quiconque s'arroge à son caprice des biens qu'un autre possède et que la loi ne lui distribue pas n'est qu'un brigand. *Les effets les plus précieux sont brûlés ou fracassés sans utilité pour le bien public, la discipline s'énerve, le soldat ne pense plus qu'à s'enrichir; la soif de l'or et l'amour de la vie succèdent au noble désintéressement du guerrier. J'en vois parmi nous qui ne cessent de crier au carnage, ils ne respirent que le sang, ils prennent plaisir à égorger un malheureux tombé sans défense entre leurs mains, et ils fuient au premier coup de feu.*

Que dans aucune guerre, aucun soldat ne mette à mort un homme hors de combat ; que dans aucune guerre, aucun soldat ne s'arroge d'effets sans une distribution légale ; voilà comme devrait débuter le code militaire d'un peuple libre et de tous les peuples. Si tel homme a mérité la mort, si tel autre doit être privé de ses possessions, pourquoi abandonner un point aussi important au caprice de chacun, tandis que la loi peut le décider ! *Signé* Bouverey, capitaine.

Lettre du citoyen Gainon *à un chirurgien de ses amis.*

Rennes, ce 26 novembre (*vieux style*), l'an II[e] de la République française, une et indivisible.

Citoyen et ami,

C'est avec douleur que je vous apprends une déroute que nous venons d'avoir entre Dol et Antrain. Il faut vous dire que les soldats indisciplinés, pas susceptibles de la moindre réflexion, se sont portés dans les hôpitaux de Fougères, *y ont égorgé les blessés des brigands dans leurs lits : plusieurs femmes des brigands y étaient malades, ils leur ont arraché les poils et les ont égorgées après*, sans qu'ils eussent reçu aucun ordre ni des représentants, ni des généraux. Ce n'est pas que je veuille dire qu'il ne faut pas exterminer tous les brigands, au contraire ; mais c'est sur le champ de bataille qu'il faudrait signaler son courage. Enfin, notre colonne à nous, composée d'environ vingt mille hommes, alla vers dix heures, les attaquer aussi. L'on avait une avant-garde de mille hommes, elle fut mise en déroute; notre dernière division a soutenu un feu très vif pendant une heure et un quart ; mais, nous voyant abandonnés *par la lâcheté des volontaires*, nous fûmes obligés de courir aussi.

Il y a une grande quantité de volontaires qui sont indisciplinés et qui sont lâches, qui font fuir ceux qui se battraient bien. Nous venons de faire conduire dix-sept cents malades, tant vénériens que blessés, à Nantes, pour la plus grande sûreté. *Signé* Gainon, chirurgien.

Voilà donc ces fameux volontaires de la République pour lesquels on n'a pas assez de rhétorique dans les livres, ni de couleur dans les tableaux; ce sont des pillards et des lâches qui font fuir ceux qui se battraient bien, c'est-à-dire les anciens soldats de la monarchie.

Angers, 4 floréal, an II.

. . . .

Vous ne vous occupez pas beaucoup de la Vendée ; mais elle nous occupe, nous ; c'est une plaie, quoi qu'on vous dise, qui n'est pas près d'être guérie ; vous l'aviez mise entre les mains de trop mauvais médecins. On rencontre aujourd'hui un corps de brigands, on le bat ou il met en déroute, et il en est vingt autres qui font d'un autre côté des progrès. On s'est trop servi contre eux de la *torche au lieu de la baïonnette*. Ne parlons plus de cela, mais ne comptons plus rentrer jamais dans nos malheureuses contrées : au reste *il n'en existe plus que le sol.*

Il faut trancher le mot, il n'y eut jamais sous la tente, *rien d'aussi pervers, d'aussi immoral* que tous ces généraux qui partagent successivement le commandement des armées ; leur présence offense autant le ciel que le peut faire celle des brigands : ce n'est pas parce qu'ils font massacrer et incendier ; c'est un grand malheur, mais il a été jugé nécessaire ; mais c'est parce qu'ils sont presque tous, je ne dirai pas des ignorants, quoiqu'on pût l'assurer sans craindre de se tromper, mais des traîtres. On est peut-être bien embarrassé pour les remplacer, et la commission ne serait pas facile à remplir pour quelqu'un de bien intentionné ; et il se rencontrerait encore un autre obstacle, c'est *l'indiscipline*, l'insouciance, le *goût du pillage* de tout soldat de la Vendée.

Ce qui désole, dans ce moment, c'est de voir les apparences de la plus superbe récolte qui ait jamais existé dévouées à la dévastation, pour ne pas devenir la proie des brigands ; car nous prévoyons avec peine que le feu exercera ses ravages sur cette riche production de la nature. Ce n'est pas là ce qui affectera nos militaires ; ils y sont déjà familiarisés ; *ils ont brûlé, depuis quinze jours plus de quatre cents fournitures de blés,* en grains ou en gerbes, dans une très petite étendue de terrain, *et qui pouvaient être facilement enlevées*

et mises en sûreté. Des patriotes de Chavagnes me racontaient aujourd'hui qu'une colonne d'armée, partie de Doué pour se rendre vers Chemillé, passant par Montilliers dans l'intention d'y mettre le feu, le général avait fait requérir les voitures du canton de Martigné, au nombre d'une centaine, avec chevaux, etc. ; elles devaient se trouver le lendemain à sept heures ; l'ordre ne fut donné pour la réquisition, qu'une heure avant l'arrivée de l'armée : on fit néanmoins toute diligence ; mais l'armée arrivée ne voulut pas attendre et *brûla tout.* Les voituriers requis eurent la douleur, en arrivant, de voir les monceaux de blés s'écrouler des greniers dans les flammes, et les tas de gerbes, au ci-devant prieuré et ailleurs, enflammés. Il y eut plus de trente fournitures, dans ce seul endroit, m'a-t-on assuré, de perdues; *et on en usa ainsi toujours en avançant.* Quand on a eu bien brûlé, on s'en est revenu à Doué, sans avoir tué de brigands armés, *mais seulement de malheureux métayers de l'intérieur*, restés avec leurs femmes ou leurs enfants, ignorant peut-être les mesures sévères qu'on avait à exécuter ; et le massacre de toutes ces victimes sans défense vous est envoyé avec emphase comme celui de brigands déterminés.

Nous ne mangeons ici, depuis deux mois, que du pain de fèves abominable. Mais pourquoi perdre ce qu'on peut sauver ? *Certes, il vaut mieux brûler que d'abandonner aux brigands.* Je ne finis point ; le papier finit, heureusement pour toi, *Signé* D...

Lettre du citoyen Gillet, *représentant du peuple.*

Paris, le 16 Frimaire, an II de la République, etc.

Citoyen collègue,

J'ai l'âme trop oppressée des affreux succès des brigands et des nouveaux malheurs qui viennent d'arriver dans mon propre pays, pour ne pas te communiquer quelques unes des

réflexions qui se présentent à mon esprit sur cette exécrable guerre.

La cause de tous nos désastres est dans le mauvais choix des généraux.

Le choix des généraux est sans doute souvent difficile; mais il semble que, par une sorte de fatalité, on ait rassemblé, dans cette malheureuse armée, tout ce qu'il y a de plus *inepte* et de moins propre à commander des hommes. Si je te citais tout ce que je sais sur la plupart de ces officiers, tu serais indigné de voir à la tête de nos phalanges des hommes *qui ne seraient pas bons pour être caporaux;* et, cependant, je ne dirai que la vérité, Rossignol est patriote, je le crois, *mais c'est un véritable délire de le croire général, et ce n'est pas encore le plus mauvais.*

J'ai vu élever au grade de général divisionnaire, un capitaine imbécile, qui n'est ni aristocrate, ni patriote; un homme nul, officier de l'ancien régime, et qui mérita au mois de mars dernier d'être destitué pour un trait de lâcheté.

Signé GILLET.

Extrait d'une lettre de Westermann.

La Chataigneraie, 27 septembre, an II.

Hier l'armée des Sables, commandée par le général Mieskowsky, a été complètement mise en déroute. Notre marche rétrograde n'a pas peu contribué à ce nouveau malheur; l'on a heurté l'opinion publique par la nomination de Rossignol, que l'on fait jouer dans cette guerre le rôle d'automate: les personnes qui l'entourent sont elles-mêmes toutes jalouses de commander; il n'a pas un seul ami sur lequel il peut compter: les uns choqués de sa nomination ont juré sa perte en lui faisant faire des sottises; les autres profitent de son *ineptie* pour s'emparer du commandement *auquel ils n'entendent pas plus que lui,* je vous répète ce que je vous ai dit dans ma der-

nière, que cette guerre n'est qu'une guerre d'intrigue ; chaque jour vous en donne la preuve; il n'y a pas cependant un moment à perdre; si cette guerre ne finit pas avant la pluie, la moitié de l'armée périra par les fièvres etc.

Signé WESTERMANN.

Lettre anonyme d'un ex-constituant trouvée dans les papiers de Robespierre.

Nantes, le 30 Ventôse l'an II.

Nous commençons enfin à entrevoir la fin de la Vendée. L'arrestation de Ronsin et Vincent et leur prochain supplice feront plus que les armées. Ton âme *sensible* frémirait d'horreur au récit des mesures exécutées dans les cantons paisibles des départements insurgés. Tout, tout sans exception est *massacré, incendié, dévasté... Des villes, des bourgs, des villages habités par des patriotes ont disparu, et le fer a achevé ce que la flamme épargnait :* c'est ainsi qu'on a ressuscité la Vendée. Elle était finie par la prise de Noirmoutiers ; mais Ronsin et Vincent ne le voulaient pas, ils l'ont recréée, en forçant les paysans, dont un grand nombre rapportaient leurs armes, à se réunir aux brigands *pour éviter la mort*, etc.

Au milieu de toutes ces horreurs, voici une lettre non moins horrible, qui arrache pourtant une sorte de sourire, par le sentiment d'ignoble avidité qui s'y révèle.

Lettre de Cousin *à* Robespierre.

Cossé, 27 Nivôse, an II de la République une, indivisible, impérissable.

Nous sommes ici à *exterminer* le restant des chouans enfouis dans les bois; le sang impur des prêtres et des aristocrates abreuve donc nos sillons dans les campagnes, et ruis-

selle *à grands flots sur les échafauds*, dans nos cités; *juge quel spectacle est-ce pour un républicain animé comme je le suis du plus pur amour et du feu le plus sacré de la liberté et de la patrie qui brûle dans mes veines !*

Néanmoins la campagne glorieuse de la Vendée m'a cruellement fatigué ; tu jetteras je t'en conjure, un coup d'œil sur mon mémoire. Je ne t'en dirai pas davantage, sinon que les prêtres, nom qui devrait être à jamais proscrit, qui par cela même qu'ils sont prêtres, sont et ne peuvent être *que plus ou moins scélérats*, sont des intrigants qui briguent et occupent toutes les places à Laval. Bissy ton collègue, malgré mes certificats, ne me connaissait pas assez, disait-il, n'ayant pas de recommandation par écrit d'aucun de ses collègues, pour me nommer dans une des commissions militaires : eh bien, ce sont, la plupart, tous prêtres et curés qui les composent, au grand scandale et murmure des patriotes. Vois mon mémoire. Tu as déjà eu des bontés pour moi, je te prie de les continuer à un père de famille, qui ne veut rentrer, ainsi que mes deux fils, dans mes foyers, que lorsque les tyrans d'Europe seront tous extirpés. Vive la république, une indivisible et impérissable !

Salut et fraternité,

Signé Cousin.

Quelques extraits d'un mémoire fait au nom de la garnison de Mortagne, à la date du 1er Floréal an II.

Des renseignements feront connaître que la République *a perdu des millions dans l'évacuation de Chollet ;* qu'outre les grains, farines et habillements pour les troupes qui ont été abandonnés, tant aux flammes qu'aux brigands, elle a perdu les approvisionnements des manufactures qui y étaient établies. *On saura qu'il se fabriquait à Chollet une quantité considérable de toiles et de mouchoirs, et qu'au lieu de conserver cette ressource, d'une utilité indispensable, et de faire trans-*

porter les matières premières et façonnées, soit à Saumur, soit ailleurs, on les a incendiées.

La Convention a-t-elle *autorisé le pillage chez les patriotes dont les propriétés devaient être incendiées ? a-t-elle voulu qu'on refusât aux propriétaires le moyen d'enlever leurs effets? A-t-on donné le pouvoir de mettre à mort des hommes porteurs de certificats qui constataient qu'ils avaient bien servi la république, des hommes qui bénévolement servaient de guides* à nos colonnes, à nos détachements, qui, au moindre mouvement de l'ennemi, allaient prendre des renseignement précis, et revenaient, après s'être exposés aux plus grands dangers, rapporter le résultat de leurs découvertes aux chefs de nos troupes ?

La Convention a-t-elle ordonné de mettre à mort de tels hommes? A-t-elle ordonné aux chefs de nos colonnes, en entrant dans les communes où les brigands avaient séjourné, *de passer au fil de l'épée tous les individus qui s'y trouvaient, sans distinction des femmes et des enfants des patriotes qui n'avaient pu se sauver ?* On accusera donc aussi les officiers municipaux de Mortagne de parler comme Charrette, quand ils diront dans leur rapport, qu'il est de notoriété publique dans le pays, que si tout ce qui restait d'hommes dans les campagnes a repris les armes et se bat avec le courage du désespoir, c'est parce que l'armée du nord et la division aux ordres du général Huchet *ont mis à mort hommes, femmes, enfants et vieillards*, etc.

Signé Desprez, le républicain; Monguyon, sergent-major, Charpentier.

Les braves gens qui dénoncent avec cette chaleur les dévastateurs de la Vendée, et qui constatent que les illustres volontaires républicains ne se contentaient pas d'exterminer les *brigands*, mais tuaient et pillaient les patriotes par-dessus le marché, étaient accusés d'incivisme pour avoir évacué la place de Mortagne; c'était bien mal

les connaître, comme on va le voir par la dernière phrase de leur mémoire.

Représentants, on peut nous calomnier, nous persécuter, nous empêcher de servir la République ; mais on ne nous empêchera jamais de faire des vœux pour son affermissement ; jusqu'au dernier soupir, nous n'aurons pas d'autre devise que celle-ci : Obéissance aux lois, guerre aux tyrans, aux fanatiques, aux royalistes et aux traîtres ; dévouement inviolable à la représentation nationale, union indissoluble avec les amis de la liberté et de l'égalité. La République une indivisible, *ou la mort!*

LA TERREUR DANS LES DÉPARTEMENTS DU NORD.

La pièce suivante donnera aussitôt une idée du caractère des évènements dans ce pays :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Arras, le 6 Germinal, l'an IIe de la République, etc.

« Du 6 au 7.

« Mot-d'ordre républicain, PILLAGE, Ralliement HOR-
« REUR.

« Le commandant amovible de la place d'Arras.

« *Signé* FRANCASTEL. »

Au dos est écrit :

« Au citoyen Joseph Lebon, représentant du peuple près
« l'armée du nord, à Arras. »

Cambrai, ce 23 Floréal, l'an IIe de la République
française, une et indivisible.

Joseph Lebon *à ses collègues* Lebas *et* Saint-Just.

La machine est en bon train, je l'espère ; l'aristocratie tremble, et les sans-culottes relèvent leur tête si longtemps humiliée.

Messieurs les parents et amis d'émigrés et de prêtres réfractaires *accaparent la guillotine*. Avant-hier, un ex-procureur, une riche dévote, veuve de deux ou trois chapitres, un banquier millionnaire, une marquise de Monaldy ont subi la peine due à leurs crimes.

Hier, trois espions et cinq ci-devant Français devenus échevins autrichiens, ont également disparu du sol de la liberté. Salut et fraternité.

Signé Joseph Lebon.

Arras, 3 Floréal, l'an IIe de la République.

Joseph Lebon *au comité de salut public*.

Votre arrêté pour continuer les fonctions du tribunal révolutionnaire séant en cette commune, a été un coup de foudre pour l'intrigue, le modérantisme et l'aristocratie. La loi générale qui appelle à Paris les conspirateurs de tous les points de la République avait été ici interprétée par quelques scélérats, comme une improbation des actes du tribunal, et de la célérité de ses jugements ; mais le courrier, le bienheureux courrier est arrivé. Tout le peuple l'attendait avec impatience. J'ouvre le paquet, je lis l'arrêté ; mille cris de réjouissance s'élèvent, et le patriotisme reprend une nouvelle force.

Le président, l'accusateur public et l'un des principaux membres du comité de surveillance, plus que soupçonnés sur l'article de la probité et de la justice, ont été les premiers

à travestir, contre l'énergie que nous développons, le décret de la Convention nationale. Dans leur rage imprudente, croyant l'occasion favorable, ils se sont livrés à des propos indignes dans la bouche d'un simple citoyen, atroces dans celle de fonctionnaires publics ; ils sont depuis *décadi* en lieu de sûreté, et leurs places, au grand contentement de tout le peuple, ont été confiées à des braves qui n'ont pas besoin de briser les échafauds. Nous allons bien : nous irons encore mieux. Mais, encore une fois, je vous le répète, ne détachez aucune partie de ce faisceau terrible. Songez que, plus nous frappons de rudes coups, plus nous avons de pièges à éviter et d'hommes faibles à encourager contre les tentatives des malveillants.

Le représentant du peuple,

Signé JOSEPH LEBON.

P. S. L'adjudant général Leblond, *à qui la guillotine déplaît sans doute*, s'est permis, dans une campagne, de me regarder comme un complice de la conspiration d'Hébert, un gueux et un coquin. L'adjudant général Leblond a été arrêté. et son affaire s'instrumente pour être envoyée à Paris ; je ne réserve pour le tribunal d'Arras que les pilliers anciens et notoires de la contre-révolution. Depuis sa réinstallation, le tribunal a condamné sept contre-révolutionnaires à mort, et a innocenté un patriote poursuivi par la femme d'Omoran le guillotiné

Lettre de Brune, *relative aux affaires d'Arras, à la citoyenne* Robespierre.

Paris, le 6 Floréal, an II[e] de la République.

Nous sommes passés à Arras sans nous arrêter ; pendant que l'on relayait, je me suis acquitté de ta commission. Ce que l'on a dit de ton pays est vrai : *depuis six semaines on y a guillotiné cent cinquante personnes, et incarcéré environ trois*

mille. Le rapport de Saint-Just, et le décret qui porte que les accusés de conspiration seront traduits au tribunal révolutionnaire à Paris, avaient fait naître quelques espérances; mais hier on a publié que, dans toute la République, la seule ville d'Arras ne jouirait pas de la sagesse de cette loi. Depuis longtemps l'on convient qu'un homme revêtu de grands pouvoirs fait plus de mal que de bien, lorsqu'il est envoyé dans son pays. Depuis longtemps l'on est d'accord sur les vertus morales des prêtres. Que nous sert donc d'être si bons théoriciens ! Je t'épargne d'autres détails qui sont trop atroces pour être crus, lorsqu'on n'en a pas été témoin oculaire.

Salut et fraternité,

BRUNE,

Employé près le citoyen Richard.

Lettre de Darthé *à* Lebas.

A Cambrai, le 30 Floréal, l'an IIe de la République française, etc.

Mon cher ami,

Lebon est revenu avant-hier soir de Paris ; le comité de salut public lui a rendu toute la justice qu'il méritait, et ses calomniateurs ont été couverts du mépris et de l'opprobre que leur conduite infâme leur a attirés depuis longtemps. *Ils voulaient nous faire passer pour des assassins tout dégoûtants du sang innocent* ; ils espéraient nous faire monter à l'échafaud qui les attend depuis longtemps. Ils voyaient avec peine les conspirateurs écrasés, *les malheureux soulagés*. Leurs complots abominables sont déjoués. Guffroy serait déjà décrété d'accusation, sans des raisons de politique. Dumont est rappelé, et les quatre détenus, Demeuliez (1), Beugniet et les Leblond vont être livrés au tribunal révolutionnaire de Paris.

(1) Ce *Demeuliez* poursuivi par *Lebon*, est celui que *Lebon*, par la lettre suivante, annonçait à Robespierre favoriser la nomination de Robespierre jeune. Reconnaissance tout-à-fait révolutionnaire.

Le comité de salut public a dit à Lebon, qu'il espérait que nous irions tous les jours de mieux en mieux. Robespierre *voudrait que chacun de nous pût former seul un tribunal et empoigner chacun une ville de la frontière. La vertu et la probité sont plus que jamais à l'ordre du jour.*

Au milieu de leurs exploits sanglants, les terroristes n'oubliaient pas leurs petites affaires personnelles, comme le prouve la pièce suivante :

Lettre de J. Lebon *à* Robespierre.

L'an IIIe de la révolution, 28 août.

Courage, mon cher ami, nous sommes au comble de nos vœux. *Si tu appuies fortement la pétition des commissaires, ton frère alors sera nommé d'emblée ;* sinon, je crains toujours que la rage de nos ennemis ne l'éloigne à force de calomnies. Nous nous remuons comme des diables pour déjouer des millions de manœuvres qui te pénètreront d'indignation, lorsque nous pourrons te les apprendre à loisir. La f... Assemblée nationale actuelle nous taille un ouvrage immense et périlleux. Bon soir. On attend cette lettre. Le porteur, nommé Demeuliez, a projeté des arrangements avec ton frère, pour procurer à celui-ci l'*exécrable marc d'argent.*

Signé Joseph Lebon.

P. S. Nous t'embrassons tous les trois d'un seul coup.

Lettre de Darthé.

A Arras, le 29 Ventôse, an IIe de la République, etc.

Je vais te donner, cher ami, quelques détails sur ce qui se passe ici.

Lebon est revenu de Paris, transporté d'une sainte fureur contre l'inertie qui entravait les mesures révolutionnaires. Tout de suite *un jury terrible, à l'instar de celui de Paris*, a été adapté au tribunal révolutionnaire ; ce jury est composé de soixante *BOUGRES A POIL*.

Un arrêté vigoureux a fait claquemurer les femmes aristocrates dont les maris sont incarcérés, et les maris dont les femmes le sont.

Les rédacteurs et fonctionnaires publics, signataires des arrêtés liberticides de 1792.

Une perquisition vient d'être faite à la citadelle de Doullens par une commission ardente de sept patriotes (j'étais du nombre). On y a trouvé des papiers contre-révolutionnaires, des provisions de bouche et d'argent énormes. L'infâme commandant se prêtait et favorisait la correspondance des monstres dont la garde lui était confiée. Nous l'avons enlevé, ainsi que douze de ces scélérats. *La guillotine, depuis ce moment, ne désempare pas ; les ducs, les marquis, les comtes et les barons, mâles et femelles, tombent comme grêle.*

La société populaire vient de se régénérer ; de trois cents à quatre cents membres qui la composaient, elle n'est plus que de soixante-trois. On m'a rendu justice, je suis des soixante-trois. *Nous venons d'arrêter que nous dresserions l'acte d'accusation de tous les gros aristocrates* d'Arras d'abord, et ensuite des autres endroits du département.

Le tribunal ne peut plus y suffire ; aussi Lebon vient-il d'y adjoindre une seconde section.

Lebon *n'est occupé qu'à rédiger des actes d'accusation ;* et nous, à cinq à six, à interroger, faire des visites domiciliaires dans lesquelles nous faisons toujours des découvertes précieuses : *nous ne dormons plus.*

Guffroy a révolté tous les patriotes contre lui. *Il enfile le chemin de la guillotine.*

Caprou, Lavocat, Henri, Thellier, père et fils, Amort, Auge, Joana, Eusèbe, Hermann, etc., etc., etc., ont été arrêtés, il y a quelques jours, par le comité de surveillance de Saint-Pol.

Il n'y a pas un de ces coquins-là qni n'ait mérité *D'ÉTERNUER DANS LA BESACE*. Tu imagines bien qu'il a fallu donner quelques coups de fouet. *Je lance d'ici nos sans-culottes et leur mets le feu sous le ventre.*

Lebon et sa femme t'embrassent et ta femme.

Je t'embrasse. *Signé* DARTHÉ.

Déclaration faite par André Dumont *le 14 Frimaire à l'Assemblée nationale.*

« On avait envoyé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, Saint-Just, Lebas et Lebon ; les deux premiers *traitaient la dépopulation en grand ;* ils proscrivaient tous les ex-nobles, tous les prêtres, tous les marchands gros propriétaires ou riches ; ils alimentaient des tribunaux féroces de victimes *qu'on envoyait sans examen à l'échafaud.* Lebon, de son côté, avait reçu de votre comité, le droit d'envoyer à un tribunal de sang formé par lui, ceux qu'il voulait, et ce droit lui fut donné sur six départements. Muni de cet arrêté du comité qui lui conférait un droit que le comité n'avait pas lui-même, il écrivit à tous les agents nationaux de district de lui envoyer un état nominatif de ceux qui payaient plus de 30 livres. Jugez d'après cela de ce qu'on avait résolu; ajoutez à cela cet exécrable ordre d'arrêter tous les ci-devant *nobles, négociants et riches*, et voyez ce qu'on préparait, etc. »

Signé ANDRÉ DUMONT.

Il n'est pas douteux que Robespierre et sa bande avaient juré le renversement, non seulement de l'ancien régime, mais de l'ordre social tout entier. Après la noblesse, le clergé et les gros propriétaires, c'était le tour

du *négociantisme*, comme on disait dans l'argot du temps. Tout cela détruit, il ne restait plus qu'à fonder une dictature effrontée sur le partage des biens. On verra tout à l'heure que ce partage avait été proposé lors du sac de Lyon. En attendant, voici d'autres pièces qui prouveront chez les terroristes des idées de communisme et un plan complet de destruction sociale.

Extrait d'une lettre de Buissart *à* Robespierre.

Buissart, à son ami Maximilien Robespiere.

. . . . . Nous mourons de faim au milieu de l'abondance; je crois *qu'il faut tuer l'aristocratie mercantile*, comme on a tué celle des prêtres et des nobles. Les communes, à la faveur d'un comité de subsistances et de marchandises, *doivent être seules admises à faire le commerce.* Cette idée étant bien développée peut se réaliser : alors, tout le bénéfice du commerce tournerait à l'avantage de la République.

Arras, ce 14 Pluviôse de l'an II.

Extrait d'un écrit intitulé . Complot dévoilé par le citoyen Compère.

« Les artisans du grand œuvre savaient bien qu'ils *ruineraient la France, ses arts, ses manufactures ;* mais qu'importe la misère, la perte même d'une génération qui existe, lorsqu'il s'agit d'un grand changement dans l'ordre général des choses ! . . .

Il faut, dit Robespierre, substituer aux qualités de noble, négociant, manufacturier, artiste, honnête, qui divisent les peuples en des castes privées, le nom vraiment indépendant

de *sans-culotte . . . . . qui, n'attachant à rien*, dispose à tout tenter, à tout entreprendre, *sans craindre et sans rougir.* »

C'est donc avec grande raison qu'aujourd'hui on vénère les terroristes; car ils sont les pères de notre République démocratique et sociale.

MASSACRES ET DESTRUCTION DE LYON.

Les représentants du peuple envoyés dans Commune-Affranchie, *etc. à la Convention nationale.*

Citoyens collègues,

La justice a bientôt achevé son cours terrible dans cette cité rebelle ; il existe encore quelques complices de la révolte lyonnaise, *nous allons les lancer sous la foudre* : il faut que tout ce qui fit la guerre à la liberté, tout ce qui fut opposé à la République, ne présente aux yeux des républicains que des *cendres et des décombres !*

Dans la fête qui eut lieu hier, nous avons observé tous les mouvements ; nous avons vu le peuple applaudir à tout ce qui portait un caractère de sévérité, à tout ce qui pouvait réveiller des idées fortes, terribles ou *touchantes. Le tableau qu'offrait la commission révolutionnaire suivie des deux exécuteurs de la justice nationale, tenant en main la hache de la mort, a excité les cris de sa SENSIBILITÉ ET DE SA RECONNAISSANCE.*

Il mérite déjà que vous preniez un vif intérêt à ce qui le touche ! Les égarements cruels où l'ont plongé ses maîtres, le réduisent aux souffrances, à la privation des premiers besoins de la vie. Vous pouvez les satisfaire aisément : l'opulence, qui fut si longtemps et si exclusivement le patrimoine du vice et du crime, est restituée au peuple. *Vous en êtes les*

dispensateurs. Les propriétés du riche conspirateur lyonnais acquises à la République sont immenses ; *elles peuvent porter le bien-être et l'aisance* parmi des milliers de républicains.

ORDONNEZ PROMPTEMENT CETTE RÉPARTITION, ne souffrez pas que des fripons enrichis enlèvent dans des ventes scandaleuses les propriétés des sans-culottes, le patrimoine des amis de la liberté.

Commune-Affranchie, 21 Ventôse, an II.

Outre la phrase stupidement féroce qui se trouve plus haut, on remarquera à la fin de cette lettre quelques mots qui ne laissent pas de doute sur les idées communistes des hommes de la terreur. La répartition des propriétés, cela s'appelle de son vrai nom la loi agraire, et c'est ce que veulent au fond nos socialistes.

Lettre de Collot-d'Herbois *et* Fouché.

Les représentants du peuple envoyés dans Commune-Affranchie, etc. *à la Convention nationale.*

Citoyens collègues,

Nous vous envoyons le buste de Châlier et sa tête mutilée, telle qu'elle est sortie, pour la troisième fois, de dessous la hache de ses féroces meurtriers. Lorsqu'on cherchera à émouvoir votre sensibilité, découvrez cette tête sanglante aux yeux des hommes pusillanimes et qui ne voient que des individus, rappellez-les par ce langage énergique à la sévérité du devoir et à l'impassibilité de l'Assemblée nationale.

Jugez si l'on peut accorder un sursis : *point d'indulgence*, citoyens collègues, point de délai dans la punition du crime. Les rois punissaient lentement, *parce qu'ils étaient faibles et*

cruels : la justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté.

Nous ne vous parlerons pas des prêtres ; ils n'ont pas le privilège de nous occuper en particulier : nous ne nous faisons point un jeu de leurs impostures ; ils dominaient la conscience du peuple, ils l'ont égarée ; ils sont complices de tout le sang qui a coulé, *leur arrêt est prononcé.*

Signé COLLOT-D'HERBOIS et FOUCHÉ.

Commune-Affranchie, le 5 Frimaire, l'an IIe de la République, etc.

Autre lettre de Collot-d'Herbois *au citoyen* Duplay, *père.*

Commune-Affranchie, le 15 Frimaire, l'an II de la République, etc.

Ami et frère,

Nous avons ranimé l'action d'une justice républicaine, c'est-à-dire, prompte et terrible comme la volonté du peuple. Elle doit frapper les traîtres *comme la foudre, et ne laisser que des cendres. En détruisant une cité infâme et rebelle,* on assure la vie de toutes les générations des hommes libres. *Voilà nos principes. Nous démolissons à coup de canon et avec l'explosion de la mine,* autant qu'il est possible. Mais tu sens bien qu'au milieu d'une population de cent cinquante mille individus, ces moyens trouvent beaucoup d'obstacles. *La hache populaire faisait tomber vingt têtes des conspirateurs chaque jour,* et ils n'en étaient pas effrayés. Nous avons créé une commission aussi prompte que peut l'être la conscience de vrais républicains qui jugent des traîtres. *Soixante-quatre de ces conspirateurs ont été fusillés hier,* au même endroit où ils faisaient feu sur les patriotes ; *deux cent trente vont tomber aujourd'hui* dans les fossés. Ces grands exemples influeront sur les cités douteuses. Là sont des hommes qui affectent une fausse et barbare sensibilité et la nôtre est toute pour la patrie. La citoyenne Lebas doit être bien contente de

ce qu'a fait son mari. Qu'il y a de satisfaction pour des républicains *à bien remplir leurs devoirs.*

Salut, amitié et fraternité.

Signé Collot-d'Herbois.

Lettre de Fouché *et* Collot-d'Herbois *à la Convention nationale.*

Citoyens collègues,

Nous poursuivons notre mission avec l'énergie de républicains qui ont le sentiment profond de leur caractère ; nous ne le déposerons point, nous ne descendrons pas de la hauteur où le peuple nous a placés, pour nous occuper des *misérables intérêts de quelques hommes plus ou moins coupables envers la patrie.*

Convaincus qu'il n'y a d'innocent, dans cette infâme cité, que celui qui fut opprimé ou chargé de fers par les assassins du peuple, *nous sommes en défiance contre les larmes du repentir;* rien ne peut désarmer notre sévérité*: ils l'ont bien senti ceux qui viennent de vous arracher un sursis en faveur d'un détenu.*

Nous sommes sur les lieux, vous nous avez investis de votre confiance, et nous n'avons pas été consultés.

Nous devons vous le dire, citoyens collègues, l'*indulgence est une faiblesse dangereuse,* propre à ranimer les espérances criminelles au moment où il faut les détruire : on l'a provoquée envers un individu, on la provoquera envers tous ceux de son espèce, afin de rendre illusoire l'effet de votre justice. On n'ose pas vous demander le rapport de votre premier décret *sur l'anéantissement de la ville de Lyon*, mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter. *Les démolitions sont trop lentes, il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine*, etc., l'*activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du*

peuple : sa volonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans ; *elle doit avoir l'effet du tonnerre.*

Signé Fouché, Collot-d'Herbois.

Ville-Affranchie, 26 Brumaire, l'an II de la République française, etc.

Lettre de Collot *à Robespierre.*

Ville-Affranchie, le 3 Frimaire, l'an II de la République, etc.

Mon collègue, mon ami,

Ces craintes pour la chose publique souffrante, qui m'ont décidé à venir ici sur ton invitation, n'étaient point vaines. Le *système de l'indulgence* établi par les patriotes, soutenu par un décret de la Convention du 20 brumaire, affiché ici avec affectation, et envoyé avec une promptitude qu'on n'a pas ordinairement; les vengeances particulières agitant les comités révolutionnaires établis; des généraux nouvellement arrivés, mécontents d'avoir été déplacés d'où ils étaient; les anciens, si peu révolutionnaires qu'ils ont donné à l'ordre pour mot de ralliement, Simonneau, ne sachant pas la différence qu'il y a de ce mot de ralliement feuillantin, à celui de Marat, pour de vrais patriotes; enfin, mon cher Robespierre, l'impuissance même de faire des reproches trop marqués, voilà qu'elle est ma position.

Il me tarde que tous les conspirateurs aient disparu. *Il faut que Lyon ne soit plus en effet, et que l'inscription que tu as proposée soit une grande vérité. Il faut licencier, faire évacuer cent mille individus.* En les disséminant parmi les hommes libres, ils en prendront les sentiments. Tu as trop de philosophie pour que cette idée t'échappe. Nous avons créé deux nouveaux tribunaux pour juger les traîtres; ils sont en activité à Feurs : les deux qui sont ici, ont pris, depuis notre arrivée, plus de force et d'activité. *Plusieurs fois vingt coupables ont subi la peine due à leurs forfaits, le*

même jour. Cela est encore lent pour la justice d'un peuple entier qui doit foudroyer tous ses ennemis à la fois, et *nous nous occuperons à forger la foudre.* Je rends justice à mes collègues ; mais ils étaient fatigués du siége en dehors ; et le siége qu'il fallait commencer en dedans demandait des forces nouvelles. Ecris-moi ; peut-être as-tu tort de ne l'avoir pas fait. Une lettre de toi fera grand effet sur tous nos Jacobins. *Ne laisse point passer des rapports tels que celui qui a amené le décret de sursis.* *Signé* Collot-d'Herbois.

Lettre de Collot *à* Couthon.

Commune-Affranchie, le 11 Frimaire, l'an II de la République, etc.

Tu m'as parlé de l'esprit public de cette ville ; penses-tu qu'il puisse jamais y en avoir ? Je crois la chose impossible. Il y a soixante mille individus qui ne seront jamais républicains. Ce dont il faut s'occuper, c'est de les licencier, de les répandre avec précaution sur la surface de la République. Il t'appartient, Couthon, de développer ces idées ; j'en ai déjà parlé à Robespierre. Concerte-toi avec lui pour finir le décret concernant cette commune *qui ne peut subsister sans danger.* La population licenciée, il sera facile de la faire disparaître, *et de dire avec vérité :* LYON N'EST PLUS.

Il y a ici une complexité d'opérations ; toutes celles du Midi reviennent à nous. Les subsistances prennent un temps considérable. Les séquestres, l'organisation, la surveillance de cinq à six départements, telle est la besogne journalière, et je ne parle pas, tu le vois, des mesures révolutionnaires qui sont continuellement méditées, mises en action, et qui doivent *consommer le grand évènement de la destruction de cette ville rebelle* et l'anéantissement de tous les traîtres. Je t'embrasse, *respectable ami;* reçois l'assurance de mon éternel et fraternel attachement. *Signé* Collot-d'Herbois.

Autre lettre de Collot *au comité de salut public.*

Ville-Affranchie, le 17 Brumaire, l'an II de la République, etc.

Collot-d'Herbois à ses collègues composant le comité de salut public.

Citoyens collègues,

La ville est soumise, comme on vous l'a dit, mais non pas convertie. Les sans-culottes n'y voient pas encore clair. Les contre-révolutionnaires arrêtés frémissent de rage et attendent leur jugement; ceux qui ne sont pas arrêtés, sont errants ou cachés. L'organisation est ce qui doit avoir donné le plus de peine à nos collègues. *La démolition allait lentement;* ils étaient beaucoup pour gagner leurs journées et ne rien faire. *La commission militaire a trop souvent employé, à juger ceux contre lesquels elle n'a pas trouvé de preuve, et qu'elle a élargis, des moments dont chacun devait être un jugement terrible prononcé contre les coupables. Elle en a fait fusiller plusieurs. Le tribunal va plus ferme, mais sa marche est lente : il a encore peu opéré.*

L'esprit public est nul et toujours prêt à tourner en sens contraire de la révolution. Les exécutions même ne font pas tout l'effet qu'on en devait attendre. La prolongation du siège, et les périls journaliers que chacun a courus, ont inspiré une sorte d'indifférence pour la vie, si ce n'est tout-à-fait le mépris de la mort. Hier, un spectateur revenant d'une exécution, disait : Cela n'est pas trop dur; que ferai-je pour être guillotiné? Insulter les représentants? Jugez combien de telles dispositions seraient dangereuses dans une population énergique. Voilà l'état des choses.

La mine va accélérer les démolitions, les mineurs ont commencé à travailler aujourd'hui. *Sous deux jours les bâtiments de Bellecourt sauteront.* J'irai de suite partout où le moyen sera praticable envers les bâtiments proscrits. Les accusateurs publics vont marcher plus rapidement, *le tribunal a*

commencé, hier, à aller par trois dans un jour. Enfin, je me concerterai pour des mesures nouvelles, grandes et fortes.

Salut et fraternité.

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

Autre lettre de Collot *au même comité.*

Citoyens collègues,

Je vous ai fait part de notre désespérante situation relativement aux subsistances.

Nous menons cependant toujours nos opérations aussi rapidement que possible. Bien des embarras naissent de l'insuffisance des premières mesures prises et de la disette des hommes sûrs. Nous avons donné aux tribunaux ou commissions une marche bien plus vive. *Hier, six coupables ont reçu la mort.* Un nouveau tribunal va se mettre en activité à Feurs ; *la guillotine, nécessaire pour consommer ses jugements, a été commandée hier et partira sans délai : la mine hâtera les démolitions.*

Salut et fraternité.

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

J'intercale ici, au sujet des évènements de Lyon, une pièce produite par Courtois, et qui a quelque intérêt surtout par son renvoi.

Lettre sur Dorfeuille.

Je vous adresse, citoyenne, copie de quelques pièces dont les originaux sont déposés au comité de salut public. L'impunité dont jouissent encore les contre-révolutionnaires du département de l'Ain, fait craindre qu'on ne lui en ait soustrait la connaissance.

Faites-lui observer que Dorfeuille et Merle (1), mentionnés dans les pièces ci-jointes, ont vu, pendant leur séjour à Paris, journellement les citoyens Jagot et Collot-d'Herbois.

Une observation aussi essentielle, c'est que les dénonciations qui arrivent au comité retournent à Dorfeuille qui en fait persécuter les courageux auteurs.

Vous savez que ce Dorfeuille était l'auteur du Père Duchêne de Commune-Affranchie, où l'on peut voir les principes qui l'animent.

Extrait d'une lettre de Pilot *à* Gravier.

Ville-Affranchie, le 13 frimaire an III.

Ma santé se rétablit, chaque jour, *par l'effet de la destruction des ennemis de notre commune patrie.* Mon ami, je t'assure que cela va on ne peut mieux ; tous les jours il s'en expédie *une douzaine ; l'on vient même de trouver cet expédient trop long.* Tu apprendras, sous peu de jours, *des expéditions de deux ou trois cents à la fois : les maisons se démolissent à force.* Avec le temps et la fermeté des républicains, la liberté et l'égalité s'assureront à jamais.

Le même patriote s'exprime ainsi dix jours plus tard :

La guillotine, la fusillade ne va pas mal ; 60, 80, 200 *à la fois sont fusillés ; et tous les jours on a le plus grand soin*

(1) Il existe contre le nommé *Merle* un mémoire imprimé et signé par la commune de Bourg. Cet ecrit renferme, entre autres accusations, celle-ci, sous les numéros 5 et 6 : « Dans le temps qu'il remplissait (*Merle*) « les fonctions d'accusateur public à Commune-Affranchie, il écrivait « aux sections : *Envoyez-moi donc vos détenus; vous oubliez donc que « la guillotine les attend.* Il a cherché à corrompre les jurés pour les « forcer à faire guillotiner un citoyen, en les assurant que, s'ils ne le con- « damnaient pas à mort, *il les dénoncerait tous au comité de salut « public.* »

d'en mettre de suite en état d'arrestation, pour ne pas laisser de vide aux prisons. »

Nouvelle lettre de Pilot *à* Gravier.

Commune-Affranchie, le 25 Nivôse, l'an II de la République.

Je suis chargé de te prier de ne pas oublier l'affaire du brave Thonion ; il a dû lui-même t'instruire à ce sujet. Faire rendre justice aux patriotes, *exterminer les traîtres*, déjouer leurs complots, voilà le plus saint de nos devoirs. *Du moment où j'aurai pu me procurer les bas pour Robespierre, je te les ferai passer.*

Notre tribunal révolutionnaire va toujours bien ; le fameux Guichard, miroitier, *a porté avant-hier sa tête à la guillotine.*

Je t'ai fait passer un jambon, je souhaite que tu le manges en bonne santé. Tu diras à *ma citoyenne* que je me dispose à la faire revenir ; j'ai chargé Saulnier de la conduire à la Convention nationale, pour qu'elle soit témoin des grands principes de notre révolution. *Tâche qu'elle voie les Jacobins le plus souvent qu'elle pourra avant que de partir. C'est surtout dans ce lieu où une mère peut se procurer les grandes dispositions qui doivent servir de base à l'éducation de ses enfants.*

Ce personnage grotesquement féroce trouve moyen de déjecter ensuite le galimatias abominable que voici :

O temps, ô temps ! Combien tu apprends à l'homme à ne jamais désespérer de ton gouvernement, surtout lorsque le comité de salut public, dont les membres qui le composent offriront bientôt à l'univers entier cette force de caractère qui découle de

cette vertu sans mélange et de la probité la plus sévère, que n'ont jamais offerte les siècles les plus mémorables à aucun gouvernement démocratique.

Signé Le sans-culotte Pillot.

Ce qui suit est extrait d'une lettre de Bertrand, maire de Lyon. Le pauvre homme se vante d'avoir ordonné le supplice d'un des siens. C'était un genre de lâcheté fort commun alors. La peur conduisait certaines gens à outrer la cruauté.

Commune-Affranchie, le 2 Pluviôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

Toujours ami, collègue et intrépide républicain,

Ami, je t'interpelle un moment pour te répondre, ainsi qu'à Collot-d'Herbois, sur un passage d'un rapport qui est dans un des derniers journaux, où la municipalité est un peu tympanisée. Certes, je m'arrête sur ce passage, et j'observe qu'il est à tort. *Quoi donc ! dira-t-on, parce que j'ai concouru à faire guillotiner mon neveu, d'anciens amis*, comme ayant dévié ; je les ai précipités, parce que je le devais ; *eh bien est-ce faiblesse ?* Ainsi je ne saurais m'appliquer ce passage ; car je ne sais, en vérité, qu'exterminer les malveillants, sans pitié. Ami, continuons et resserrons-nous plus que jamais ; car il faut se mettre en garde contre les traits des insignes scélérats : et ne nous dissimulons pas, il sont nombreux, c'est pourquoi, encore une fois, *point de pitié !*

Signé Bertrand, maire.

Voici une admonestation terroriste qui peut passer pour un monument de l'époque. Elle est adressée par

Emery, officier municipal de Commune-Affranchie, à Gravier, frère du juré.

Commune-Affranchie, le 2 Pluviôse, l'an II de la République, une et indivisible.

Concitoyen,

Le conseil général de la commune de Grenoble, dont tu es membre, vient de faire passer en notre commune une espèce de réponse à des imputations qui vous ont été faites.

Permets-moi de te dire que cet ouvrage, selon moi, est des plus mauvais ; que le tout annonce le modérantisme le plus caché, et l'aristocratie y montre à découvert le bout de l'oreille.

Vous dites « que vous avez *préservé votre cité de ces spec-* « *tacles de sang qui révoltent ?* »

N'est-ce pas dire que vous blâmez les mesures qui ont été nécessaires pour faire la révolution, et celles qui s'exécutent présentement pour purger la terre de la liberté de toute cette secte qui la trouble et qui voudrait l'anéantir?

Vous dites « que vous vous êtes assurés des traîtres, que « vous les tenez sous le *verrou national.* »

Le seul verrou national, pour les traîtres, doit être celui de la guillotione : tout autre est mauvais ; en doutes-tu encore ?

« Vos mains sont encore vierges de sang. »

Comment osez-vous le dire ? N'est-ce pas insulter cette vengeance populaire qui a été si nécessaire? *Où diable avez-vous puisé ce langage?* Cela seul vous mérite une bonne commission temporaire et une bonne commission révolutionnaire comme chez nous. Réveillez-vous donc, faites juger *ces traîtres A MORT, oui A MORT!* et ressouvenez-vous, et toi ressouviens-toi que si le peuple avait partout gardé ces mains vierges dont vous vous vantez, eh bien ! ces mains auraient des fers, et nous aurions encore roi et tyran. Celui qui vous a rédigé cela, a voulu dire tout nettement : Si nous n'avons pas encore les lois de 89, ce n'est pas notre faute.

Si je ne me trompe, c'est bien mauvais. Certes, si on

demandait mon avis dessus, je voterais pour votre arrestation, provisoirement ; car il y a encore quelque chose là dessous, et celui qui l'a rédigée n'est pas patriote. Réfléchis à ce que tu dois faire, l'amitié que j'ai pour ton frère m'a fait faire ces réflexions.

Salut, santé, courage, *nos ennemis à mort !*

Vive la République !

Signé L. Emery, officier municipal.

Lettre *d'*Achard *à* Gravier.

Commune-Affranchie, le 28 Nivôse, l'an II de l'ère républicaine.

Cher ami,

Encore un nouveau philippotin découvert.

Quelle est donc cette rage qu'ont tous ces *crapauds* du marais, de vouloir, contre tout bon sens, coasser encore, et se rouler tant dans la fange bourbeuse, qu'*à la fin dame guillotine soit obligée de les recevoir tous les uns après les autres à sa croisée salutaire*. C'est bien sans doute là le cas d'appliquer l'action des filous qui volent en présence de leurs camarades que l'on expédie.

Le tribunal poursuit avantageusement sa carrière ; il aurait certainement besoin de bons renseignements, mais il ne se donne pas la peine de les rechercher ou demander à ceux en qui il peut se confier : néanmoins hier *dix-sept ont mis la tête à la chatière*, et aujourd'hui *huit y passent, et vingt-un reçoivent le feu de la foudre*.

Nous sommes à la piste de tous ces intrigailleurs, de tous les agents de Pitt et Cobourg. Hélas ! les pauvres hères, ils feront comme les papillons philippotés, ils viendront se brûler à la chandelle, et toutes leurs intrigailleries retomberont sur leur tête avec le *RASOIR NATIONAL*.

Quatre cent mille livres se dépensent par décade, pour les démolitions et quelques autres objets ; juge si la République doit se hâter de *coloniser ce pays :* encore si l'ouvrage paraissait ; mais l'*indolence des démolisseurs* démontre clairement que leurs bras ne sont pas propres à bâtir une République. Les comités travaillent de même ; les représentants, pour célébrer l'exécution de leurs arrêtés, ou plutôt pour les faire mettre à exécution, vont les réduire à un par canton, organisé avec des hommes *foutus pour être capables.*

Le même Achard, qui était un des chefs des jacobins de Lyon, vomit dans une lettre suivante ces phrases qui semblent le hoquet d'un homme ivre de sang :

Frère et ami,

Encore des têtes, et chaque jour des têtes tombent ! Quelles délices tu aurais goûtées, si tu eusses vu, avant-hier, cette *justice nationale de deux cent neuf scélérats !* quelle majesté ! *quel ton imposant ! Tout édifiait.* Combien de grands coquins ont, ce jour-là, mordu la poussière dans l'arène des Broteaux *et quel ciment pour la République !* Hier et aujourd'hui de pauvres diables seront innocentés publiquement ; on les embrassera, on les élèvera aux nues. Quel sentiment pour un peuple qui nous croit encore *des brigands amants du sang !* Billemaz a *payé le tribut ;* une infinité d'autres que tu connais, tels qu'un Dabost, un Bonamour, membre de département, en ont fait tout autant ; le président et le procureur général du Puy-de-Dôme les ont suivis; *quel spectacle digne de la liberté ! En voilà cependant déjà plus de cinq cents ; encore deux fois autant y passeront, sans doute, et puis ça ira*, etc. Salut et fraternité.

Signé ACHARD.

P. S. Bonjour à Robespierre, Duplay et Nicolas.

Cet Achard volait les chevaux des gens qu'il faisait guillotiner; il l'avoue lui-même dans la lettre suivante :

Extrait d'une lettre écrite par Achard *à* Gravier.

Commune-Affranchie, ce 13 Ventôse, l'an II de l'ère républicaine.

Ami,

J'ai reçu plusieurs fois de tes nouvelles, auxquelles, il est vrai, je n'ai point encore répondu, et notamment la somme de 1,400 livres en assignats ; j'en ferai le plus digne emploi, celui de soutenir avec courage les principes d'une société républicaine. Nous sommes une vingtaine de *bons bougres* qui avons pris cette résolution, et elle sera constante ; elle réussira, parce que nous y mettons des fondements et de la consistance. On ne cesse de nous *calomnier ;* mais bientôt nous démontrerons la perfidie de nos vils calomniateurs, nous mettrons toute leur conduite en plein jour.

J'ai *rendu* le cheval rouge qui me servait, et l'on nous a rendu le reçu que nous avions fait des chevaux ; ton frère *a celui de Bissuel-Saint-Victor* qui a subi le joug de la loi. Je lui ai écrit pour me le rendre de suite, afin de le renvoyer à sa destination : nous n'aurons, d'après ce, *rien à nous reprocher* à cet égard. *Signé* ACHARD.

Voici le commencement d'un discours prononcé le 18 Pluviôse de l'an II, par Achard, à la société populaire de Lyon, et qui prouve que le terrorisme chez lui était devenu de la rage :

Citoyens, mes frères, mes amis,

. . . .

Fuyez, monstres ténébreux, loin du sanctuaire où reposent les cendres de *Marat*, de *Châlier ;* elles ont parlé à mon

cœur. De votre front ignominieux va couler cette sueur froide qui naît de la honte et du remords, avec laquelle l'éponge du républicanisme lavera votre visage encroûté de la crasse de l'hypocrisie, de la perfidie et de la trahison. Dis-moi, *Marat*,... et toi *vertueux Châlier*..., dites-nous si les Lyonnais rebelles n'ont pas fait la guerre au patriotisme, et si ce n'est point la même guerre que l'on nous fait encore! Oui, tu as raison, me dira-t-on, il est visible que les brissotins, coiffés d'une calotte rouge, n'ayant pu réussir à faire pendre les patriotes, répandent sur eux, à grands flots, leur *foutu* poison, afin de les faire guillotiner, pour aussitôt prendre la place de notre sainte liberté.

Républicains d'une commune qui n'est pas encore affranchie, qu'avez-vous donc fait à tous ces messieurs pour qu'ils vous accusent à tous les peuples de la terre! Est-ce parce que... est-ce parce qu'en 1793, vous avez combattu de front, les armes en main, la foudre à vos côtés, cette classe *d'êtres monstrueux, vampires de la société, sangsues de tous les peuples, êtres vils et méprisables que l'on nomme NÉGOCIANTS*? est-ce parce que vous les avez terrassés, à diverses reprises, et que les ondes ensanglantées du Rhône ont *charié leurs cadavres empestiférés*, et que vous les auriez exterminés, si la trahison et la noire perfidie, etc., etc.

Les Jacobins n'étaient qu'une troupe de tigres qui se dévoraient entre eux; voici que la bande Achard va être dénoncée et écrasée à son tour. Le représentant Reverchon, nouvellement arrivé, s'exprime ainsi sur son compte :

Nous sommes entourés de *voleurs*, de *scélérats*, qui, sous le nom *d'amis de Châlier*, veulent tout écraser et envahir.

Nous faisons passer au comité de sûreté générale et au comité de salut public toutes les pièces à l'appui. Mettez-vous plus que jamais en garde contre les prétendus patriotes lyonnais qui veulent égarer l'opinion publique jusqu'au sein des Jacobins, pour couvrir leur *scélératesse.* Mais leur rage est impuissante, et nous sauverons le peuple, malgré ces *brigands, qui ne se disent patriotes que pour égorger leurs frères et acquérir des richesses.* Je ne finirais jamais de te faire le tableau affligeant de tous ces *gueux-là.* Plus nous allons en avant, plus on découvre leur *scélératesse. . . . .*

Ah! mon ami, le système que tu as vu commencer sous tes yeux, de *vendre* la justice, de faire un *commerce infâme de dénonciations,* pour tenir sous les séquestres au moins *quatre mille ménages* dont les *gardiens dilapident tout, d'accord avec les administrateurs qui soutiennent cette anarchie, les conduirait à se dévorer comme des monstres.*

Oui, mon ami, tous ces énergumènes ne voulaient la République *que pour eux.* Environ *TROIS MILLE DEVAIENT PARTAGER TOUTE LA FORTUNE LYONNAISE ;* ils voulaient se soustraire à la surveillance et à l'unité de la République : ils se sont mis à découvert et se decouvrent à chaque pas.

Ils se sont plaints que l'on incarcérait les patriotes! Eh bien! aucun ne l'a été. On a destitué des municipaux qui avaient été peu fidèles. Deux mandats d'arrêt seuls ont été lancés et non exécutés, et sont du nombre de ceux qui se sont réunis à Achard, à Paris, les nommés Castaing et Jacob.

Je suis bien mécontent de Daumale; il n'est pas franc. *Il nous avait dit que tous les meubles qui étaient dans son appartement lui appartenaient. Point du tout, chacun est venu faire sa déclaration des réquisitions qu'il avait données pour les avoir.* Nous règlerons le tout, au premier jour. Nous lui avons accordé *près de* 5,000 *liv. d'indemnité pour sa détention,* y compris ses appointements de commis, quoique faisant un journal.

Reverchon continue dans une autre lettre:

Je t'assure que tu as été trompé par ceux qui ont couru à Paris pour calomnier. Ils ont surpris la religion du comité.

Tu les connaissais comme moi ; ce sont de vrais *intrigants qui ne veulent que la domination pour couvrir leur dilapidations et détruire le COMMERCE* qui pouvait faire exister la masse du peuple qu'ils ont totalement oublié ; *ils ne s'en servent que pour assouvir leurs passions particulières, en dépensant les trésors de la République, pour maintenir ce même peuple dans l'oisiveté, par l'entretien de 18 mille, au lieu de 4 mille* qui doivent êtres employés aux travaux publics ; *maintiennent plus de deux mille séquestres pour conserver deux mille gardiens à 5 liv. par jour, sans les dilapidations qu'ils commettent chaque jour :* des administrateurs et municipes qui ne font rien, *dont la majeure partie n'a pas la moindre connaissance d'administration ; ne s'occupant absolument que de leurs vils intérêts*, qu'ils couvrent toujours du nom de *patriotes persécutés et d'amis de Châlier*, pendant que Châlier en avait si peu, *et que ce grand nombre de prétendus amis n'étaient occupés que de leurs propres intérêts et de leurs vengeances particulières.*

Mais ces mêmes patriotes, dont plusieurs sont inculpés par des preuves certaines que nous avons entre les mains, et que nous vous ferons passer, *doivent-ils rester en place?* Et ceux qui n'ont aucune aptitude dans les administrations *peuvent-ils être conservés?* je ne le pense pas : *ils doivent être indemnisés.*

Signé Reverchon.

On avait indemnisé Daumale d'une détention basée sur des faits de vol avérés; on va indemniser des fonctionnaires renvoyés parce qu'on les trouve incapables!

Reverchon qui porte sur les bandits de Lyon ces accusations si étrangement mitigées ne manquait pas au fond de quelques sentiments honorables et d'idées justes; il était pris par le torrent et se laissait aller en essayant de racheter sa faiblesse par quelques élans de conscience. Voici une nouvelle phrase de lui qui témoignera de l'incroyable amalgame de ses sentiments :

« Je sais bien que le moindre changement que nous étions sur le point de faire allait mettre à découvert bien des *sottises et des dilapidations*, par les preuves qui nous arrivaient chaque jour ; mais sois bien assuré que nous n'avions d'autres intentions que d'arrêter le mal, sans rechercher à *inquiéter des malheureux, dont le plus grand nombre n'avait manqué à son devoir que parce qu'on l'a bercé en tout temps de l'opinion que tout lui appartenait.* »

C'est bien cela : les tentateurs du peuple sont les mêmes en tous temps ; ils le bercent de l'idée que tout lui appartient. Il faut relire ces réflexions et ces jugements de Reverchon ; l'histoire de toutes nos infamies et de toutes nos lâchetés révolutionnaires est là.

Extrait d'une lettre du citoyen Laporte à Couthon.

Commune-Affranchie, 24 germinal, an II.

Ce qui est pour moi de toute évidence, c'est qu'il s'est commis ici d'*horribles dilapidations* : autant que je puis l'entrevoir, on en accuse les Parisiens ; mais prends garde que ce sont les comités révolutionnaires qui ont *apposé les scellés*, qui ont les *clefs des magasins* et maisons séquestrés; qui

ont mis dans ces maisons et magasins des *gardiateurs à leur dévotion; qui n'ont point fait d'inventaires*, qui n'ont *point fait appeler* les intéressés à leurs opérations ; qui *ont chassé de leurs domiciles les femmes, enfants et domestiques, pour n'avoir pas de témoins*; qui, par conséquent, *ont pu faire tout ce qu'ils ont voulu?* Lorsque la voix publique est venue nous informer que les magasins se *dilapidaient*, nous avons pris un arrêté qui a défendu à toute autorité de faire lever des scellés sans notre autorisation : eh bien ! croirais-tu que, même après cette défense, *on est venu enfoncer un magasin séquestré, jusque dans notre maison?* Nous avons pris les dilapidateurs sur le fait; et qui étaient ces dilapidateurs? c'étaient précisément *deux commissaires du comité qui vidaient le magasin, sans autorisation de nous*, ni même sans être munis de pouvoirs par le comité. Je les ai fait arrêter, et conduire à la commission pour y être interrogés : *mais C'ÉTAIENT MALHEUREUSEMENT DES PATRIOTES.* La femme de l'un d'eux est venue se jeter à nos genoux pour demander pardon. La section les a réclamés *comme patriotes, et ils ont été relâchés, de notre consentement*, par la commission temporaire. Mais, je te demande, si les séquestres étaient bien gardés dans toute la ville, quand on avait l'audace de venir *forcer les serrures et piller* jusque sous nos yeux et dans notre propre maison? Les deux seuls patriotes contre lesquels nous ayons décerné un mandat d'arrêt, sont : le nommé Castaing, que tu connais ; c'est celui que l'adjudant général Achon est venu nous dénoncer comme ayant abusé de sa qualité de commissaire aux séquestres, *pour s'installer dans la maison d'un millionnaire séquestré, pour s'être mis en possession de la maison sans inventaire, pour y avoir fait des orgies avec des filles et d'autres commissaires comme lui.....* L'autre est un nommé Jacob, officier municipal, chargé de la comptabilité de l'atelier des habits militaires. Il a abusé d'une réquisition émanée de nous, *pour prendre des draps à discrétion* dans les magasins séquestrés, et il a fait usage de notre arrêté ancien, lorsqu'il y en avait un nouveau qui ne

permettait pas de requérir indéfiniment, mais d'une manière déterminée et en vertu d'autorisations expresses. Il est encore un de ceux qui sont à Paris sans avoir rendu leurs comptes. Voilà les deux seuls patriotes *opprimés*, et encore, si le comité *veut leur faire grâce, il s'en faut de beaucoup que nous y mettions le moindre obstacle*. Il est une foule de faits graves, et même *atroces*, qui nous sont dénoncés journellement, et sur lesquels nous hésitons de prendre un parti, *dans la crainte de frapper des patriotes ou de soi-disant tels :* Il y a ici plusieurs milliers de gardiateurs, un grand nombre de membres des ci-devant trente-deux comités, *qui se tiennent comme teignes*. Prenez-en un sur le fait, *il faut fermer les yeux, ou vous les faites crier tous à l'oppression des patriotes*. C'est un système pour qu'on ne puisse rechercher personne. Au nom de Dieu, fais que le comité nous dise comment nous devons nous conduire avec ces patriotes-là : *je ne demande pas mieux que de les laisser faire tout ce qu'ils voudront, si on nous y autorise;* mais je te préviens qu'ils voudront beaucoup. *Signé* LAPORTE.

On croirait volontiers qu'il n'y a rien à ajouter à ce tableau, où les deux grands côtés de l'époque : la corruption et la lâcheté, se peignent d'eux-mêmes si crument; eh bien, il y a un trait qui manque et que nous fournit le passage suivant d'une lettre adressée par le bureau de la société des Jacobins de Lyon à Gravier, Fillon, etc.

« La société promet que rien ne ralentira son ardeur, qu'elle s'occupera continuellement de tout ce qui peut faire le bonheur du peuple, et elle vous jure que tous ses efforts tendront à marcher *dans le sentier étroit de la vertu*., *etc*.

« *Signé* ACHARD, DAUMALE. »

Les deux mêmes patriotes qui viennent d'être convaincus de vol !

Il ne reste au sujet de Lyon qu'à faire connaître par les pièces suivantes, adressées à Robespierre, l'origine des atrocités sans exemple commises contre cette malheureuse ville.

Lyon, comme tu sais, fut agité, ainsi qu'une partie de la République, à l'époque du 31 mai, et des 1er et 2 juin, et son erreur n'aurait pas duré plus que celle des autres départements, si les partisans secrets des Danton et des Hébert n'eussent attisé le feu ; car tous les *contes bleus d'émigrés, de prêtres réfractaires, de cocardes blanches, de guinées de Pitt*, tu n'ignores pas qu'ils étaient absolument faux. Tu es aussi instruit, sûrement, d'une lettre, vraie ou prétendue, du fameux Danton, qui fut affichée dans tout ce département ; affiche dont se sont bien vengés Collot-d'Herbois et Ronsin, en faisant, deux mois après l'entrée des troupes de la République, inhumainement *massacrer, par des canons chargés à mitraille, une grande quantité de pères de famille, dont dix, à peine, avaient pris les armes ; ils eurent la cruauté de faire tuer, à coups de pelles et de pioches, ceux qui n'avaient été que blessés ; car il n'en mourut pas six par l'effet de la mitraille ;* trait de barbarie dont Collot-d'Herbois s'est vanté même en face de la Convention, quoique ce genre de supplice fût contraire aux lois qui n'ordonnent que la mort simple du fusil ou de la guillotine. Il ne faut pas douter que, si le gouvernement avait toute sa vigueur, Collot-d'Herbois n'eût mérité la mort, pour avoir, à l'exemple des despotes, inventé, sans autorité légale, un supplice nouveau.

Collot, en outre, a fait jeter dans le Rhône une grande partie de ces victimes, *sûrement dans le dessein de procurer la peste aux départements de l'Isère et de la Drôme.*

Il y a eu un temps où l'innocence a été confondue avec le crime, non-seulement par les incarcérations, mais par les exécutions ; ce temps a donné la frayeur et la chasse aux moins fautifs. Oui, un voile épais couvre la vérité ; et l'in-

justice, les anciennes haines, *l'amour-propre anciennement humilié* (1) *ont aussi exercé des vengeances. Lyon n'est plus;* mais Lyon a été conduit *par une horde de scélérats* qui a trompé la grande masse. Lyon a paru le chef de la révolte fédéraliste par une cause indirecte. Son affaire du 29 mai n'avait aucun rapport avec celle du 31 mai de Paris. C'est Marseille qui a corrompu Lyon, ce sont les Marseillais, de retour de Paris, qui soufflèrent à leur passage les principes de Barbaroux; c'est l'exaltation sanguinaire de Châlier qui amena la journée du 29, quand il dit le 27 au club : « Après-demain *les présidents et secrétaires des sections permanentes, les riches égoïstes, seront guillotinés.* » Le 26, la municipalité avait voté *une imposition de six millions, payable dans le délai fatal de vingt-quatre heures* : voilà ce qui aigrit les esprits. La nuit du 28, la municipalité s'entoura de canons ; on craignit l'exécution de la menace de Châlier. *Inde iræ.* La nouvelle du 31 mai vint échauffer les esprits, et Lyon se trouva chef de parti sans l'avoir voulu.

Si vous pardonnez à un petit coupable, vous rendez justice à au moins vingt innocents qui souffrent des fautes qu'ils n'ont pas commises. *Ah! si le vertueux Couthon* fût resté à Commune-Affranchie, que d'injustices de moins! *six mille individus*, et non seize cents, n'auraient pas tous péri. Le coupable seul eût été puni; *mais Collot . . . .* Ce n'est pas sans raison qu'il a couru à Paris soutenir son ami Ronsin. Il a fallu des phrases bien ampoulées pour couvrir de grands crimes ! *Signé* CADILLOT.

(1) On sait que Collot-d'Herbois avait été acteur à Lyon; il reste prouvé qu'il a fait mettre à mort des individus dont le plus grand crime était de n'avoir pas reconnu autrefois son talent de comédien. Il a été fait à ce sujet le quatrain suivant :

A ce nom tout Lyonnais renifle;
Ce n'est pas sans cause; en effet,
Collot, de peur qu'on ne le siffle,
Aux gens fait couper le sifflet.

Cette lettre prouve que Robespierre n'avait pas de volonté et écoutait aussi bien les bons que les mauvais conseils, dans l'intérêt de sa popularité.

Nous passons à la série des évènements de Nantes. Malheureusement aucune lettre de Carrier n'a pu être retrouvée; mais Jullien fils, cet élève chéri de Robespierre, envoyé par lui en espionnage dans l'Ouest, va nous faire des confidences qui auront leur mérite.

Lettre de Jullien *fils à Robespierre.*

Tours, ce 16 Pluviôse.

La réunion des trois fléaux, de la peste, de la famine et de la guerre, menace Nantes,. *On a fait fusiller*, peu loin de la ville, *une foule innombrable de soldats royaux, et cette masse de cadavres entassés, jointe aux exhalaisons pestilentielles de la Loire toute souillée de sang, a corrompu l'air*. Des gardes nationales de Nantes ont été envoyées par Carrier *pour enterrer les morts; et deux mille personnes, en moins de deux mois, ont péri d'une maladie contagieuse*. On dit que la Vendée n'est plus, et Charette, à quatre lieues de Nantes, tient en échec les bataillons de la République. On ne dissimule pas qu'on veut éterniser la guerre. Nous la finirons quand nous voudrons, disent les généraux ; et cependant elle ne finit pas. Quand des canons sont pris, un général répond : nous avons le temps de les reprendre. Un peuple de généraux, fiers de leurs épaulettes et bordures en or au collet, riches des appointements qu'ils *volent*, éclaboussent, dans leurs voitures, les sans-culottes à pied, *sont toujours auprès*

des femmes, au spectacle, ou dans des fêtes et *repas somptueux qui insultent à la misère publique*, et dédaignent ouvertement la société populaire où ils ne vont que très rarement, avec Carrier. Celui-ci est invisible pour les corps constitués, les membres du club et tous les patriotes. Il se fait dire malade et à la campagne, afin de se soustraire aux occupations que réclament les circonstances ; et nul n'est dupe de ce mensonge : on le sait bien portant et en ville ; on sait qu'il est dans un *sérail*, *entouré d'insolentes sultanes*, *et d'épauletiers*, *lui servant d'eunuques ;* on sait qu'il est accessible aux seuls gens d'état-major, qui le flagornent sans cesse, et calomnient à ses yeux les patriotes ; on sait qu'il a de tous côtés des espions qui lui rapportent ce qu'on dit ; on n'ose ni parler, ni écrire, ni même penser.

Une justice doit être rendue à Carrier, c'est qu'il a dans un temps, *écrasé le négociantisme*, tonné avec force contre l'esprit mercantile, aristocratique et fédéraliste; mais, depuis, il a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes eux-mêmes, dont il a paru prendre à tâche de se faire craindre. Il a payé par des places les bassesses de quelques courtisans. Il a, par un acte inoui, fermé pendant trois jours les séances d'une société montagnarde. Il a chargé un secrétaire insolent de recevoir les députations de la société populaire. Enfin, il a fait arrêter de nuit, comparaître devant lui, et il a *maltraité de coups*, *en les menaçant de la mort*, ceux qui se plaignaient qu'il y eût un intermédiaire entre le représentant du peuple, et le club. J'ai moi-même été le témoin de ces faits. On lui en reproche d'autres : *on assure qu'il a fait prendre indistinctement*, *puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes*. Il m'a dit, à moi-même, qu'on ne révolutionnait que par de semblables mesures, et il a traité d'imbécile Prieur de la Marne, qui ne savait *qu'enfermer les suspects*, etc. . .

Autre lettre de Jullien *fils.*

Angers, 15 pluviôse.

Nos généraux perdent leur temps à Nantes, et ne dissimulent point leur système de prolonger la guerre ; Carrier qui se fait dire malade et à la campagne, lorsqu'il est bien portant et dans Nantes, vit *loin des affaires, au sein des plaisirs, entouré de femmes et d'épauletiers flagorneurs, qui forment un sérail et une cour ;* et Carrier est inaccessible aux députations de la société populaire, qui viennent pour conférer avec lui sur les objets les plus importants; et Carrier fait incarcérer les patriotes qui se plaignent avec raison de sa conduite.

Je t'envoie, ainsi qu'à Barère, les quatre pièces les plus importantes relatives à la conduite de cet homme qui, après avoir donné sa confiance à des hommes patriotiquement contre-révolutionnaires, qui ont *pillé, tué, brûlé,* et que Tréhouart avait fait arrêter, les a *déclarés inviolables*, et a défendu de reconnaître son collègue pour représentant du peuple. Carrier a subdivisé ses agents en si grand nombre, qu'on voit des hommes délégués par les commissaires des représentants faire arrêter des administrateurs patriotes, *en convenant même, dans le procès-verbal de l'arrestation, qu'il n'existe ni faits ni papiers contre eux.* Les actes les plus tyranniques se commettent ; une lutte indécente s'élève entre deux représentants, dont l'un (Carrier) menace d'arrêter l'autre.

Signé Jullien.

Carrier, comme on le voit, est une figure à part dans la terreur ; il était tellement pénétré de son rôle qu'il terrorisait tout le monde, amis et ennemis. Du reste, les détails qui précèdent sur ses eunuques, son sérail et les noyades de la Loire, confirment des faits connus et

sur lesquels Jullien, s'il l'avait voulu, eût pu s'étendre davantage; il eût pu raconter, par exemple, au sujet des noyades, comment le proconsul satisfaisait une férocité lubrique au spectacle de deux êtres de sexes différents, liés ensemble et disparaissant peu à peu dans l'abîme des flots en poussant des cris de désespoir.

LA TERREUR EN PROVENCE.

Lettre de Maignet à Couthon.

Il n'y a plus qu'une seule chose que je vous demande, pour sauver le Midi, c'est de m'autoriser à former un *tribunal révolutionnaire.* S'il fallait exécuter, dans ces contrées, votre décret qui ordonne la translation à Paris de tous les conspirateurs, il faudrait une armée pour les conduire, des vivres sur la route, en forme d'étapes ; car il faut vous dire que, dans ces deux départements (Vaucluse et Bouches-du-Rhône), je porte à *douze à quinze mille hommes ceux qui ont été arrêtés.* D'ailleurs, IL FAUT ÉPOUVANTER, et le coup n'est vraiment effrayant qu'autant qu'il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu avec le coupable.

Signé Maignet.

Principaux articles proposés au comité de salut public, pour l'organisation du tribunal révolutionnaire du Midi :

Créer un tribunal révolutionnaire qui siègera à Orange, à l'effet de juger les prévenus de rebellion contre-révolutionnaire du département de Vaucluse, et ceux des Bouches-du-Rhône, qui n'ont pas encore été jugés;

Qu'il soit examiné s'il y aurait quelqu'inconvénient d'autoriser ce tribunal à se diviser en deux sections, *en cas de surcharge de travail ;*

Que ce tribunal *juge révolutionnairement, sans instruction écrite et sans assistance de jurés* etc., etc.

Grâce aux instances réitérées de Maignet, à la protection de Payan, âme damnée de Robespierre, et à celle du *bon* Couthon, comme l'appelle un certain Lavigne, secrétaire de Maignet; le comité de salut public accorde à ce dernier ce qu'il nomme son établissement et ce que nous pouvons ici désigner sous son vrai nom d'abattoir humain.

On va voir cet établissement à l'œuvre :

Lettre de Viot *à* Payan.

Orange, le 6 Messidor, l'an II de la République, etc.

L'accusateur public près la commission populaire établie à Orange.

Au citoyen Payan, agent national près la commune de Paris,

Nos opérations, mon cher ami, continuent avec une activité qui, j'aime à le croire, ne servira pas peu à rendre la paix et la tranquillité à ces contrées.

Déjà *plus de trois cents contre-révolutionnaires ont payé de leurs têtes* les crimes qu'ils ont commis ; bientôt ils seront suivis *d'un bien plus grand nombre.*

Dans peu de jours, et au commencement de la prochaine décade, 60 *chiffonniers* seront traduits en jugement, et jugés à la même séance ; *un pareil nombre* les suivra peu de jours après ; et tu vas juger par là que nous employons bien nos moments. *Signé* VIOT.

Cent vingt chiffoniers marqués pour la guillotine ! Qu'avaient donc fait ces malheureux ? était-ce aussi des aristocrates que ces porteurs de hottes ?

Lettre de Juge *à* Payan.

Juge, membre du comité de surveillance de Valréas, au citoyen *Payan*, à la commission de l'instruction publique, à Paris.

Ami,

La *SAINTE GUILLOTINE* va tous les jours. Ces jours derniers, le frère de Maury, l'ex-constituant, monta le premier, en lâche ; puis madame Pialat-des-Isles ; notre ancien procureur de la commune ; le marquis d'Autane, cousin de Rovère, notre ancien maire ; un autre mauvais sujet de Valréas ; sept de Grillon, et notre général Grelly, qui monta le dernier, *furent ensemble guillotinés.*

Maignet est toujours à Marseille ; il a été bien malade ; il doit bientôt venir à Orange.

Tu verras, par la lettre, comme il travaille : tout ira bien dans ces contrées. Salut et fraternité.

---

*Lettre d'*Agricole Moureau *à* Payan.

Avignon, le 12 Messidor l'an II de la République française.

Mon ami, je te fais passer l'adresse que la société populaire de cette commune a faite à la Convention, relativement à la journée du 22 prairial dernier.

Avant de faire lire l'adresse, je t'invite à la montrer à Maximilien, et de ne la faire remettre au président de la Convention que quand il en aura été prévenu ; car il serait très possible que, si Bourdon (de l'Oise), Legendre et Tallien étaient dans ce moment dans l'Assemblée, avec seulement quelques-uns de leurs partisans, ils surprissent, comme le fit Poultier, *quelque décret contre moi.*

Si tu pensais qu'il y a des expressions un peu trop fortes, telles que celles-ci : « Qu'attendez-vous de les frapper ? » je t'autorise et te prie de les corriger.

La commission populaire marche bien ; hier, sur douze accusés, *neuf ont été condamnés à mort*, deux à la déportation, un à six mois de détention.

Je croyais que, d'après le décret du 22 prairial, il n'y avait plus d'autre peine *que la mort* pour les coupables de délits contre la révolution.

Cet Agricol Moureau, qui était président de la Société Populaire d'Avignon, se révèle ici à nous comme un honnête homme qui veut bien faire du zèle, mais à la condition de ne pas s'exposer ; nous allons le connaître sous d'autres rapports.

---

*Lettre d'*Agricole Moureau *à* Payan.

Avignon, 9 Messidor, an II de la République française.

Meilleret et Roman-Fonrosa sont excellents citoyens ; mais, pour juger révolutionnairement, ils ne valent pas Fauvety et

les deux autres juges de Commune-Affranchie. Le bien public demanderait donc qu'à leur place on mît deux hommes de la trempe des trois autres. Meilleret et Fonrosa *sont esclaves des formes* : les trois autres ne veulent d'autres formes que la conviction de leur conscience.

J'ai vu, dans les papiers publics, les dernières agitations des débris de la faction des immoraux. J'avais bien raison de te le dire, que cette faction n'était point détruite ; que différer d'en frapper les restes, c'était leur laisser les moyens de se reconstituer. Je le dis encore, si, au reçu de ma lettre, ceux qui partageaient les opinions contre le gouvernement révolutionnaire ne sont pas arrêtés et punis, la chose publique est en danger. Vous n'avez pas, vous autres, à Paris, le tableau des choses sous les yeux. *Si la faction des modérantistes avait un instant le dessus, que de partisans elle aurait dans un instant.* Il faut qu'on frappe avec éclat tous les avides de domination ou les *appitoyeurs.*

Les choses *marchent roides* ici, on y est indigné des entraves que les Tallien et consorts voudraient mettre à la marche des choses. Il y a encore des municipalités qui sont en place et qui avaient fait publier hautement de venir s'inscrire pour marcher contre la Convention. Quand tu liras ma lettre, les membres impurs qui les composent encore *seront à l'ombre.* *Signé* Agricol Moureau.

A la fin de l'une des lettres de Moureau, on trouve ce mot de Fauvety, le président du tribunal sanglant d'Orange.

« Il faut que je te salue, puisque Moureau m'en offre l'occasion. La commission est installée ; encore quelques jours, et tu entendras dire qu'elle est aussi terrible que juste. Il faut qu'elle fasse trembler les malveillants de tout le Midi ; qu'elle *extermine ceux qui lui tomberont sous la main, et qu'elle tue les autres d'épouvante.*

« *Signé* Fauvety. »

———

Le citoyen Moureau fut bien mal récompensé de son zèle ; la rancune de deux de ses confreres qu'il avait dénoncés domina son influence ; il fut arrêté et jeté en prison ni plus ni moins qu'un aristocrate. Nous le voyons, dans la lettre suivante, se disculper à l'aide d'un moyen assez nouveau : c'est d'invoquer en sa faveur l'héroïsme prétendu du jeune Viala, son neveu.

Cette lettre est adressée à Robespierre.

Apprends, dit-il, à connaître le sang qui coule dans mes veines par la mort héroïque de mon élève et de mon neveu. Tu dois avoir lu le récit de sa mort ; je ne te le retracerai pas. Je t'invite au nom du public, non pas de demander qu'il soit mis à côté du jeune Barras, mais de faire décréter qu'il sera élevé une *pyramide* au milieu de la place publique d'Avignon, ou sur les bords même de la Durance, sur laquelle seraient gravés et le tableau de sa mort et ses dernières paroles. Poultier (1) m'avait demandé ce récit pour le transmettre à la Convention ; mais il a enseveli ce trait dans l'oubli ; c'est à toi de le réparer.

Le décret en vertu duquel Poultier et Rovère m'ont fait arrêter, *suspend l'exécution* de celui rendu contre les assassins de Beaucaire, sous prétexte que ce décret amenait au tribunal révolutionnaire vingt pères de famille ; et ce décret, dans la vérité, n'en frappait que dix, dont plusieurs étaient dans l'armée des rebelles de Marseille, et de là *dans la ville infâme,* *Signé* Agricol Moureau.

(1) Poultier, dans l'ouvrage périodique qu'il faisait paraître, loin d'être d'accord avec Agricol Moureau, sur le récit de la mort de Viala, le nie formellement, et au lieu d'attribuer cette mort à un acte d'héroïsme, en donne pour cause une simple polissonnerie mal prise, et qui a été suivie de la mort.

P. S. Le nom de mon neveu est Agricol Viala : il a été le premier martyr de l'unité et de l'indivisibilité, tué les armes à la main. Le comité de sûreté générale est nanti de toutes les pièces qui concernent mon affaire, liée à celle de Beaucaire. En attendant le rapport, ne pourrais-je pas être rendu à la liberté ? Le premier supplice pour un révolutionnaire, est d'être contraint à vivre avec des hommes qui ne partagent pas nos opinions.

Le citoyen Moureau est beaucoup radouci à la fin de cette lettre; il daigne réclamer sa liberté comme un simple mortel. Comment refuser d'élargir un tel homme, qui s'intitule lui-même dans un autre passage, le *sans-culotte du Midi,* et qui fait si bien remarquer que son emprisonnement suspend l'exécution d'un décret rendu contre dix pères de famille? Robespierre s'empressa donc de le rendre à ses honorables occupations.

Lettre de Fauvety *à* Payan.

Orange, le 19 Messidor, an II.

Quoiqu'il nous manque au moins dix personnes pour que la commission puisse aller selon mes désirs; nous allons pourtant. La commission a rendu *cent quatre-vingt-dix-sept* jugements dans *dix-huit* jours. Hier, nous avons condamné quatre faux témoins, surpris en audience; ils ont subi la peine de mort. Je te promets que nous mettrons dans le diabolique Comtat, *la vertu et la probité à l'ordre du jour.*

Ragot, Fernex et moi sommes au pas ; Roman-Fonrosa est un excellent sujet, mais *formaliste enragé* et un peu loin du point révolutionnaire où il le faudrait ; Meilleret, mon qua-

trième collègue, ne vaut rien, absolument rien au poste qu'il occupe. Il est *quelquefois d'avis* de sauver des prêtres contre-révolutionnaires; *il lui faut des preuves, comme aux tribunaux ordinaires de l'ancien régime.* Nous avons quelquefois des scènes très fortes. Meilleret, enfin, est patriote, mais il n'est pas à sa place. Dieu veuille que Ragot, Fernex ou moi ne soyons jamais malades! Si ce malheur arrivait, la commission ne ferait plus que de l'eau claire; elle serait, tout au plus, au niveau des tribunaux ordinaires de département.

Signé FAUVETY.

Payan, sensible à ce qu'Agricol Moureau lui avait écrit sur la faiblesse de Roman-Fonrosa, et que lui confirmait Fauvety, crut devoir donner à Roman la leçon suivante :

Copie d'une lettre de Payan *à* Roman-Fonrosa.

J'ai été longtemps membre du tribunal révolutionnaire, et je crois te devoir quelques observations sur la conduite des juges et des jurés. D'abord, les commissions chargées de punir les conspirateurs n'ont aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau. Il ne doit y exister *aucunes formes;* la conscience du juge est là et les remplace. Ces commissions sont des tribunaux qui doivent aller au fait et *frapper sans pitié* les conspirateurs ; elles doivent être aussi des tribunaux *politiques ;* elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la révolution, ont été, pour cela même, contre elle. Dans une place de ce genre, la *sensibilité individuelle* doit cesser. On répète sans cesse aux juges : prenez garde, *sauvez l'innocence ;* et moi je leur dis, au nom de la patrie : tremblez de sauver un coupable. Je t'en conjure, laisse des *formes étrangères à ta place ;* n'aie de l'humanité que pour ta patrie. *Oublie*

que la nature te fit homme et sensible. Dans les commissions populaires, l'humanité individuelle, la *modération, qui prend le voile de la justice, est un crime.* Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir des conspirateurs, la nature ne t'a pas destiné à être libre. Ces réflexions me sont inspirées par l'amour de la patrie ; elles sont bonnes, lis-les sans cesse, et surtout *avant le jugement des scélérats* que vous avez à frapper. *Signé* PAYAN.

COMMISSION POPULAIRE ÉTABLIE A ORANGE.

Égalité, Fraternité, Liberté, *ou la mort.*

Orange, le 9 messidor an II.

Je t'envoie, ci-joint, quelques exemplaires des premiers jugements de la commission ; ayant été toi-même acteur antifédéraliste dans le Midi, tu ne pourras voir *qu'avec plaisir tomber les têtes* contre-révolutionnaires. *Neuf conspirateurs* orangeais ont déjà subi la peine due à leur crime : *le peuple a applaudi avec transport* à leur chûte. Tu connais la position d'Orange, la *guillotine est placée devant la Montagne. On dirait que toutes les têtes lui rendent, en tombant, l'hommage qu'elle mérite : Allégorie précieuse* pour de vrais amis de la liberté.

Les deux Chieze, prêtres, sont au nombre des conspirateurs punis ; cela va, et ça ira. Adieu mon ami ;

Depuis primidi, plus de *soixante scélérats ont courbé la tête.* *Signé* BENET.

Post-scriptum d'une lettre de Parrein, en date du 22 Germinal de l'an II :

« Je t'envoie, mon ami, deux jugements qui te prouveront « combien notre tribunal est l'ami de la Montagne et l'ennemi « des rois, puisque l'un punit de mort un homme qui *avait « osé calomnier la Montagne*, et l'autre punit également de « mort un gendarme qui avait dit que dans peu on crierait : « Vive le roi. »

Valréas, 14 floréal an II.

Juge, *notaire de Valréas, à* Payan, *agent national.*

J'ai été assigné, à la requête de l'accusateur public, comme témoin dans l'affaire de Sabatery, pour le 20 floréal ; j'aurai donc le plaisir de vous exprimer toute ma *sensibilité* à l'amitié que vous avez pour moi. C'est le jour que je viens de te désigner, que Sabatery sera mis en jugement, *de sorte qu'il est essentiel que tous les jurés soient bien instruits sur le compte de cet homme, pour qu'il n'échappe pas à la vengeance nationale*, et j'espère que tu feras tout ce qui sera nécessaire. Je serai bien aise d'avoir une copie de l'acte d'accusation.

Il nous fallait, dans ce département (Vaucluse), tout comme dans celui des Bouches-du-Rhône, un patriote tel que Maignet, pour le faire aller au pas. Il travaille jour et nuit pour *l'améliorer ;* et il emportera, en le quittant, le regret de tous ceux qui le connaissent. Suivant les apparences, il tombera *plus de trois mille têtes dans ce département.* Les prisons regorgent de fédéralistes et de suspects, et tu sens qu'il est temps de *purifier* un des plus beaux pays de la République, trop longtemps souillé par la présence d'une horde de scélérats qui conspiraient contre elle.

Signé Juge.

Ne nous arrêtons pas à la fin de cette lettre, pleine de sottises féroces dont nous avons déjà tant d'échantillons ; mais remarquons avec quel soin le signataire prend ses

mesures pour que le prisonnier Sabatery n'échappe pas à la guillotine.

Lettre de Dounand *à* Payan.

Lorsqu'on prononça sur l'arrestation de la femme Laroche, on discuta *si son mari serait de la partie :* le conseil général et le comité, qui traitèrent pour lors concurremment de cette affaire, décidèrent à l'unanimité que Laroche ne devait point être arrêté, vu qu'il avait donné des preuves de bon citoyen. *Malgré cette décision favorable en faveur de cet individu*, qui est consignée sur les registres de la commune, *si tu as par devers toi quelques motifs qui dictent son arrestation, dénonce-le au comité, et tu verras qu'il prendra bientôt rang parmi ceux qui figurent à la citadelle.*

Signé DOUNAND.

Lettre de Benet *à* Payan l'aîné.

Marseille, quintidi Frimaire, an II.

Encore un triomphe de la liberté sur l'esclavage, de la raison sur le fanatisme. Un ci-devant prêtre, curé de salon, passe sous mes fenêtres, en robe rouge, escorté par la gendarmerie..... *devine où va le cortège ?*..... Demain on en annonce *sept ou huit*, et après demain *relâche au théâtre.*

Signé BENET.

Quel aimable plaisant que ce Benet.

Dans les lettres de Moureau se trouvent les deux passages suivants, relatifs à l'un des exploits les plus abo-

minables des terroristes en Provence; il s'agit du bourg de Bedouin, qui fut totalement détruit par la feu, et en outre largement décimé par la guillotine.

Bédouin n'est plus; je crois te l'avoir marqué. T'ai-je dit qu'on y avait trouvé des cocardes blanches, les chaperons des consuls, la délibération qui révoquait son vœu d'être réuni à la France.

. . . .

J'ai vu hier, de quatre lieues, les flammes révolutionnaires qui *dévoraient l'infâme Bédouin;* il y a eu *soixante-trois guillotinés, le reste des habitants a été partagé* entre quatre communes environnantes, où ils seront traités comme les ci-devant qu'on a forcés de sortir de Paris.

Ici au moins, la besogne fut complète; rien ne resta du malheureux bourg; l'incendie prit les maisons, la guillotine prit les hommes, et le reste fut pris par l'exil.

Bordeaux, la Rochelle, le Hâvre, furent dotés d'un terroriste doucereux, Jullien fils, que nous connaissons déjà par ses lettres sur Carrier. Dans un rapport à Robespierre, nous remarquons les deux demandes suivantes qui se touchent :

Autoriser les indemnités qui sont indispensables pour soutenir le théâtre de Bordeaux.

Faire raser les maisons où étaient Guadet, Pétion, Buzot et Barbaroux ; transférer la commission militaire à Saint-Emilion, pour y juger et faire périr sur les lieux les auteurs ou complices du récèlement des conspirateurs.

Il y a de lui des lettres fort curieuses dans le recueil de Courtois. Carrier, Lebas, Collot-d'Herbois étaient des

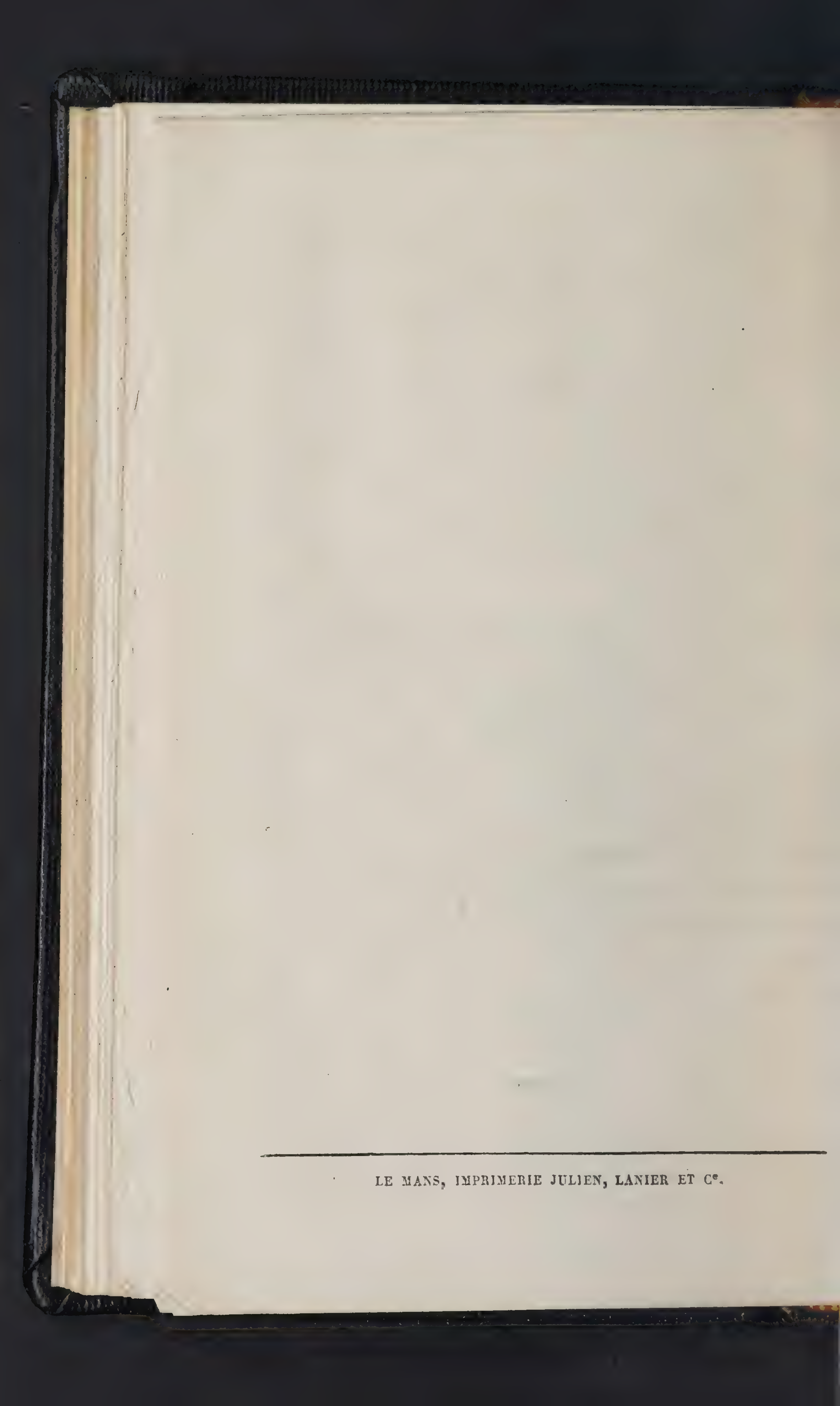
tigres de pure race; dans Jullien, on trouve du chat croisé avec de la hyène ; on prend froid à l'écouter, car on sent que, quand il se fait mielleux, c'est qu'il guette une proie et qu'il prend toutes ses précautions pour ne pas la manquer. Jullien était un tout jeune homme, nourri des leçons de Robespierre, et qui pouvait passer pour un des plus brillants élèves de cet illustre maître. Au reste, comme on ne trouverait rien dans sa correspondance de plus remarquable que ce que nous connaissons déjà, je crois inutile d'y prendre d'autres extraits.

Je suis à la fin de ce travail si effroyablement instructif. Je n'ai pas hésité à ramasser et à étaler devant les honnêtes gens les lambeaux fétides du charnier révolutionnaire. Je termine par un mot dont ce livre n'est que le développement et la preuve.

La populace, livrée a elle-même, tombe dans l'anarchie, la folie et la fureur; or, la république rouge serait la règne de la populace. Si, par nos divisions, nous la laissons triompher, la France sera de nouveau noyée dans l'infamie et dans le sang. 1852 approche. Voyons ce que nous avons à faire.

FIN.

TABLE.



LE MANS, IMPRIMERIE JULIEN, LANIER ET Cᵉ.

CORRESPONDANCE

DES

TERRORISTES

DE 93

PRÉCÉDÉE DE QUELQUES MOTS

SUR

LA SITUATION ACTUELLE

PAR

LUCIEN DE LA HODDE.

PRIX : UN FRANC.

PARIS,

JULIEN, LANIER ET Cᵉ, ÉDITEURS,

RUE DE BUSSY, 4.

IMPRIMEURS-LIBRAIRES AU MANS.

1851.

EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS.

LE MANS. — IMP. DE JULIEN, LANIER ET Ce.